

# La Lettre du Riarc

BULLETIN D'INFORMATION DU RÉSEAU DES INSTANCES AFRICAINES DE RÉGULATION DE LA COMMUNICATION N°019 DE JANVIER À MARS 2023



**HAC/GUINEE** Page 07

## MISE EN ŒUVRE DES RESOLUTIONS DU DIALOGUE INTER-GUINEEN



**Les facilitatrices sollicitent la collaboration de la HAC**

**HACA/CÔTE D'IVOIRE** Page 32



**REGULATION DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE EN CÔTE D'IVOIRE LA HACA ADOPTE UN NOUVEAU CADRE LEGAL**

**FORMATION SUR LA PRESENCE DES FEMMES DANS LES MEDIAS**



**HAPA/MAURITANIE** Page 28

**LA HAUTE AUTORITE DE LA PRESSE ET DE L'AUDIOVISUEL (HAPA) DE LA MAURITANIE ET LE CENTRE CAWTAR CONJUGENT LEURS EFFORTS**



**CSC/BURKINA FASO** Page 39

**PORTRAITS DE PRÉSIDENTS:**



**IMC/SIERRA-LÉONE** Page 41

**ABDOULAZIZE BAMOGO et VICTOR MASSAQUOI, respectivement pour la régulation des Médias au Burkina-faso et en Sierra-léone**

# SOMMAIRE

## EDITO

LA REDYNAMISATION DU RIARC SE POURSUIT PAR L'ENGAGEMENT DE TOUS.

Page 3

## ZOOM

**CNC/CAMEROUN** : L'URGENCE D'UNE REGULATION DES CONTENUS EN LIGNE

Page 4

**CSC/BURKINA FASO** : LUTTE CONTRE LES FAKE NEWS : le csc et les organisations professionnelles des medias s'accordent

Page 5

**HAC/GUINEE** : MISE EN ŒUVRE DES RESOLUTIONS DU DIALOGUE INTER-GUINEEN : les facilitatrices sollicitent la collaboration de la hac

Page 7

**HCC / CENTRAFRIQUE**: POUR LA CONSOLIDATION DU PROCESSUS DEMOCRATIQUE : évaluation et clôture du projet appuyant les institutions republicaines en centrafricaine

Page 8

• JOURNÉE D'ÉCHANGES ET DE REFLEXION AVEC LES FORCES VIVES DE LA NATION SUR LES QUESTIONS DE LA DESINFORMATION

Page 10

**HAMA/TCHAD** : Forum contre la desinformation au tchad

Page 11

## VIE DES INSTANCES

**CSC/BURKINA FASO** : PRISE DE FONCTION DU NOUVEAU PRESIDENT DU CSC :

Page 12

« nous sommes désormais résolument tournés vers l'avenir » ! dixit m. abdoulazize bamogo

**HAAC / BÉNIN** : La première session ordinaire de l'année 2023 consacrée à l'élaboration et la mise en œuvre de réformes dans le secteur des médias.

Page 14

• la vie des instances de regulation membres du riarc a travers le secretariat executif

Page 16

**HAPA / MAURITANIE** : celebration de la journee du 08 mars en mauritanie: cérémonie de remise de decoration pour certains travailleurs a la hapa la HAPA reunit les femmes autour du thème : "la digitalisation et la promotion de la femme mauritanienne"

Page 17

• CEREMONIE DE REMISE DE DECORATION POUR CERTAINS TRAVAILLEURS A LA HAPA : decoration des cadres et agents de la haute autorite de la presse et de l'audiovisuel (hapa)

Page 18

**HAAC/TCHAD** : PRESTATION DE SERMENT DES NOUVEAUX MEMBRES DE LA HAMA

Page 19

## REGULATION EN QUESTION

**HAAC/BENIN** : PARTAGE D'EXPÉRIENCES ENTRE INSTANCES DE RÉGULATION DES

Page 20

MÉDIAS : Une délégation de la HAAC du Bénin en visite de travail au CSC du Burkina Faso:

Page 24

• ELECTIONS LÉGISLATIVES DU 08 JANVIER 2023 : La HAAC évalue sa participation au processus

Page 26

• MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES PROPRES DU RIARC : transmission des avis de recouvrement aux instances membres au titre de l'annee 2023.

Page 27

**HAPA / MAURITANIE**: COUVERTURE MEDIATIQUE DES DOSSIERS JUDICIAIRES.

Page 28

• FORMATION SUR LA PRESENCE DES FEMMES DANS LES MEDIAS: la haute autorité de la presse et de l'audiovisuel (hapa) de la mauritanie et le centre cawtar conjuguent leurs efforts

Page 29

**HACA / MAROC** : INTENSES ACTIVITÉS DU RIARC À L'OCCASION DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES AU BÉNIN

Page 30

• LA PRESIDENTE DE LA HACA DU MAROC DÉCORÉE AU RANG DE COMMANDEUR DANS L'ORDRE DU MÉRITE DE LA COMMUNICATION DE CÔTE D'IVOIRE

Page 31

**HAMA / TCHAD** : LE PRESIDENT DE LA HAMA TCHAD RENCONTRE LE PATRONAT DE LA PRESSE PRIVEE

Page 32

## FOCUS

**HACA / CÔTE D'IVOIRE** : REGULATION DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE EN CÔTE D'IVOIRE LA HACA ADOPTE UN NOUVEAU CADRE LEGAL

Page 34

• LOI PORTANT REGIME JURIDIQUE DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE N CÔTE D'IVOIRE.

Page 37

**HAPA / MAURITANIE** : LA HAPA PARTICIPE A LA CONFERENCE MONDIALE DE L'UNESCO SUR L'INTERNET ET LA REGULATION DES PLATEFORMES NUMERIQUES

Page 38

**HAMA / TCHAD** : COMMUNIQUE DE PRESSE HAMA

Page 39

**CSC/BURKINA FASO** : HALTE SUR LE NOUVEAU PRESIDENT DU CSC

Page 41

ABDOULAZIZÉ BAMOGO : optimisme, engagement et responsabilité partagée !

**IMC/SIERRA LEONE** : DR VICTOR MASSAQUOI : PRÉSIDENT DE LA COMMISSION INDÉPENDANTE DES MÉDIAS (IMC) DE SIERRA LEONE OPTIMISME, ENGAGEMENT ET RESPONSABILITÉ PARTAGÉE !

Page 41



## PAYS MEMBRES DU RIARC

- **Afrique du Sud** : Indépendant communication Authority of South Africa (ICASA)
- **Angola**: Conselho nacional da Comunicação Social (CNCS)
- **Bénin**: Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication (HAAC)
- **Botswana** : National Broadcasting Board (NBB)
- **Burkina - Faso** : Conseil supérieur de la communication (CSC)
- **Burundi**: Conseil national de la communication (CNC)
- **Cameroun**: Conseil national de la communication (CNC)
- **Cap-vert**: Autorited reguladora para a Comunicação (ARC)
- **Centrafrique**: Haut Conseil de la communication (HCC)
- **Côte-d'Ivoire**: Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)
- **Gabon**: Haute autorité de la communication (HAC)
- **Ghana**: National Media Commission (NMC)
- **Guinée**: Haute autorité de la communication (HAC)
- **Guinée-Bissau**: Conselho nacional da Comunicação Social (CNCS)
- **Kenya**: Communication Authority of Kenya (CAK)
- **Lesotho**: Lesotho Communication authority (LCA)
- **Mali**: Haute autorité de la communication (HAC)
- **Maroc** : Haute autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)
- **Mauritanie** : Haute autorité de la Presse Audiovisuelle (HAPA)
- **Mozambique**: Conselho nacional da Comunicação Social (CNCS)
- **Namibi** : Communications Regulatory Authority of Namibia (CRAN)
- **Niger**: Conseil Supérieur de la Communication (CSC)
- **Nigéria** : National Broadcasting Commission (NBC)
- **République Démocratique du Congo** : Conseil Supérieur de la Communication audiovisuelle (CSCA)
- **Rwanda** : Rwanda Utilities Regulatory Authority (RURA)
- **Republique du Congo** : Conseil Supérieur de la Liberté de Communication (CSLC)
- **Sao Tomé et Principe**: Conselho superior da Imprensa (CSI)
- **Sénégal**: Conseil National de Régulation de l'audiovisuel (CNRA)
- **Sierra Leone** : Independent Media Commission (IMC)
- **Swaziland**: Swaziland Broadcasting Service (SBS)
- **Tanzanie** : Tanzania Communications Regulatory Authority (TCRA)
- **Togo** : Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC)
- **Tchad** : Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel (HAMA)
- **Tunisie** : Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA)
- **Uganda** : Uganda Communications Commission (UCC)
- **Union des Comores** : Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel (CNPA)
- **Zimbabwe** : Broadcasting Authority of Zimbabwe (BAZ)



## La Redynamisation du RIARC se poursuit par l'engagement de tous.

L'an 2023 marquera les activités post-covid-19 à l'échelle planétaire où les rencontres entre différentes instances de régulations vont davantage consolider nos liens de coopération dans le domaine de la régulation des médias.

Malgré la morosité économique générale, plusieurs de nos instances ont honoré leurs engagements de membres du RIARC en 2022. Elles ont œuvré pour s'acquitter de leurs cotisations annuelles. C'est le lieu de les remercier et encourager les autres à leur emboîter le pas pour que vive notre organisation.

En 2023, outre la tenue de la première réunion du Comité d'Orientation de l'année afin d'asseoir les bases de la nouvelle feuille de route, plusieurs instances vont organiser des activités dans le cadre du Plan d'Actions 2023-2024.

La dixième Conférence des Instances de Régulation de la Communication d'Afrique (CIRCAF) tenue à Marrakech en septembre 2022, a été une réussite. Malgré les deux années d'immobilisation dues à la pandémie du Covid-19, nos ardeurs n'ont pas été émoussées. Ainsi, par des rencontres physiques, des échanges fructueux et enrichissants ont permis un bon fonctionnement de la régulation des médias en Afrique.

C'est le lieu, une fois encore, de renouveler mes sincères félicitations et saluer le tandem AKHARBACH-BOURGOIN, respectivement nouvelle Présidente et nouveau Vice-président du RIARC, notre réseau commun, pour avoir organisé la première réunion du Comité d'Orientation en décembre 2022, en terre ivoirienne pour sa

redynamisation.

Je souhaite la bienvenue aux nouvelles autorités ayant en charge les instances de régulation des médias qui ont connu des mouvements de chaises en 2022, en l'occurrence le Conseil National de la Communication (CNC) du Burundi et la Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel (HAMA) du Tchad et le Conseil Supérieur de la Communication (CSC) du Burkina Faso.

En 2023, le RIARC tiendra la rencontre du Comité d'Orientation, et mieux, organisera plusieurs activités de mobilisation, surtout en ces moments où fleurissent les médias en ligne avec la diffusion d'images de haine, de violence, et où certains de nos Etats sont confrontés aux violences djihadistes qui sèment la terreur et la désolation au sein des populations de nos Etats.

En effet, cette situation nous interpelle, nous les régulateurs des médias et nous oblige à œuvrer pour endiguer un tant soit peu le phénomène. Il urge, que nous puissions promouvoir par nos actions l'amour, la fraternité et la concorde au sein de nos communautés à travers les médias.

Fort de ces notes d'espoirs et ayant pleinement foi de notre volonté commune de travailler pour la paix dans nos pays respectifs, je vous souhaite à tous du courage et de détermination pour le triomphe de la régulation.

Vive les instances de régulation ;  
Vivi le RIARC pour la paix en Afrique ;  
Je vous remercie.

Rémi Prosper MORETTI

Cotonou - République du Bénin  
cordinationseriarc@yahoo.fr  
Tél. : +229 21312109/21312659

Directrice de Publication

**Mme Latifa AKHARBACH,**  
Présidente en exercice du RIARC

Directeur de Publication délégué

**M. Rémi Prosper MORETTI,**  
Secrétaire Exécutif du RIARC

Rédacteur en Chef

**Mme Odile HOUNSA DEHOUMON,**  
Coordonnatrice du SE/RIARC

Chef d'Edition

**M. Mohamed AZIZOU YACOUBOU,**  
Assistant de la Coordinatrice  
du SE/RIARC

Rédacteurs

**Mme Odile HOUNSA DEHOUMON**

Mme Bilkiss LAFIA - KODA

Mme Monique AGONGLO

Mme Edwige ASSOGBA

M. Anatole TOLOHIN

M. Mohamed AZIZOU YACOUBOU

M. Mikaila TOKO

Infographie et mise en ligne

**Mme Monique AGONGLO,**  
Webmestre du RIARC

Assistant Technique pour la mise en ligne

**M. Adil BOURBATE**

Hébergement et entretien du site

**HACA Maroc**



## L'URGENCE D'UNE REGULATION DES CONTENUS EN LIGNE

*« La désinformation et la manipulation de l'opinion publique par les réseaux sociaux connaissent une exacerbation au Cameroun avec l'assassinat d'un journaliste engagé dans la dénonciation de la mal gouvernance. L'ampleur de ces phénomènes qui constituent une fois de plus une menace à la stabilité et à la cohésion sociales au Cameroun depuis déjà un mois, conforte sur l'opportunité pour le pays de poser les balises de la régulation des contenus en ligne. »*



M. Joseph CHEBONGKENG KALABUBSU, Président du CNC Cameroun

La 36<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil National de la Communication (CNC) tenue ce mardi 22 février 2023 a été l'occasion pour ses membres de plancher d'ores et déjà sur les préparatifs du colloque international prévu en septembre prochain sous le thème : **La problématique de la régulation des médias sociaux** : les modalités d'une collaboration entre les régulateurs africains des médias et les plateformes numériques, ceci à l'initiative des grands réseaux de régulation que sont le Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC), le Réseau Francophone des Régulateurs des Médias (REFRAM) et La Plateforme des Régulateurs de l'Audiovisuel et de la Communication (PRAC). L'objectif de cette rencontre est d'outiller les régulateurs dans le sens de l'acquisition de compétences leur permettant d'échanger avec les **GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft)**, un événement majeur très attendu par les instances de régulation qui font face à de nombreux défis liés à la dynamique des outils de communication qui formatent de plus en plus l'opinion publique.

Conscient des enjeux de cette rencontre et dans le souci d'assurer un plein succès aux travaux, le président du CNC, **M. Joseph CHEBONGKENG KALABUBSU** a rencontré l'Ambassadeur des Etats-Unis au Cameroun, Son Excellence Christopher John LAMORA dans le but de solliciter un accompagnement de son pays qui abrite la majorité de ces grandes plateformes numériques.

L'opportunité de cette rencontre pour le CNC se justifie plus que jamais en ce début d'année au cours duquel le paysage médiatique est marqué par une recrudescence du phénomène de désinformation et de manipulation de l'opinion publique une situation générée une fois de plus par les réseaux sociaux à la suite d'une affaire qui défraie la chronique depuis plus d'un mois.

En effet, c'est dans la douleur que la presse camerounaise a accueilli la nouvelle année avec la découverte de la dépouille mortelle du journaliste Martinez Zogo, chef de chaîne de la station de radio diffusion "Amplitude FM", réputé pour son programme dénommé "Embouteillages" spécialisé dans la dénonciation de la mal gouvernance au Cameroun. Il avait été enlevé par des personnes non identifiées quelques jours plus tôt. L'état du corps, découvert sur un terrain vague dans une banlieue de la ville Yaoundé, et marqué par des sévices corporels importants, laisse confirmer la thèse d'un assassinat par des pratiques de torture. Cela a d'ailleurs suscité au sein de la corporation un mélange de peur et de colère. Ce qui est désormais appelé « l'affaire Martinez Zogo » au Cameroun a suscité l'émoi au-delà des frontières nationales, et la recherche des auteurs du crime odieux est devenue une cause mondiale. Au plan national, l'affaire a pris une coloration politique. Face au risque important de détérioration de la paix sociale déjà fragilisée, le Conseil National de la Communication du Cameroun a communiqué dans lequel il a exhorté les professionnels des médias à faire preuve de tempérance en attendant les résultats de l'enquête instruite par le Chef de l'Etat.

Mais une ferveur populaire, que soutient les réseaux sociaux et qui réclame à tout prix la justice pour le journaliste, a déjà désigné ses coupables. Des journalistes, des lanceurs d'alerte, des influenceurs se sont érigés en tribunaux ou encore en officiers de police qui mènent des enquêtes où des personnalités sont jugées, condamnées, acquittées ou blanchies selon les tendances choisies et avant même que les procédures judiciaires ne soient enclenchées conformément à la loi. Cette situation a justement été dénoncée à l'ouverture de l'audience solennelle de rentrée de la Cour suprême et le CNC a été appelé à contrôler les activités des journalistes sur les réseaux sociaux. Un contrôle qui s'avère malheureusement difficile parce que le Cameroun ne s'est pas encore doté d'un cadre juridique de la régulation des réseaux sociaux.

C'est donc dans l'optique d'approfondir la réflexion sur le sujet que le président de l'organe de régulation avait pris part au colloque international organisé par le Conseil Supérieur de la Communication du Niger (CSC) avec le REFRAM sur le thème : Cadre juridique de la Régulation des contenus en ligne.

Les effets de plus en plus pernicieux des réseaux sociaux exigent qu'au-delà d'une éducation aux médias, les régulateurs qui apparaissent légitimes s'agissant de la régulation des contenus en ligne se dotent de compétences et d'outils adéquats pour prendre véritablement leur responsabilité.

CSC/BURKINA FASO

LUTTE CONTRE LES FAKE NEWS

## LE CSC ET LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DES MEDIAS S'ACCORDENT

*Le Président du Conseil Supérieur de la Communication (CSC), M. Abdoulazize BAMOGO, a rencontré, le vendredi 13 janvier 2023 au sein de l'Institution, les responsables des organisations professionnelles des médias. Il s'est agi d'échanger avec eux sur la vision de l'instance de régulation de la communication et de solliciter leur collaboration pour relever ensemble les défis du moment.*



*Vue partielle des participants à la rencontre d'échanges*

Dans ce cadre d'échanges avec les responsables des faitières des médias, le vendredi 13 janvier 2023, le président Abdoulazize BAMOGO, qui était assisté des membres du Collège des conseillers et de l'administration, a, en guise d'introduction, remercié les organisations professionnelles des médias pour leur présence et pour le rôle positif qu'ils ont joué dans la résolution de la crise qui a secoué le CSC. Il n'a pas manqué de saluer le niveau de professionnalisme dans les médias, de façon générale. Il a également souhaité, à l'orée de la nouvelle année, la joie et la prospérité dans leurs familles et entreprises, la paix et la sécurité dans notre pays.

Pour planter le décor, le Président du CSC a partagé avec les acteurs de médias sa vision et les chantiers que l'instance de régulation voudrait entreprendre et pour lesquels elle sollicite leur accompagnement.

Le Président BAMOGO entend placer le présent mandat sous le signe de la responsabilité partagée. Selon lui, dans la situation nationale difficile et eu égard au fort taux de pénétration des réseaux sociaux, « nous sommes tous responsables, aussi bien le régulateur, les médias que les autorités et les citoyens ». En effet, a-t-il expliqué, le contexte actuel nous oblige, dans une approche

convergente, à avoir une synergie d'action en vue d'obtenir des résultats probants sur le front de l'information vraie et saine au public.

Pour cela, le CSC propose trois grandes actions. Premièrement, l'intensification de la saine information des citoyens sur les réseaux sociaux où l'information est souvent manipulée à travers une plus grande présence des professionnels, c'est-à-dire des médias traditionnels. Deuxièmement, la déconstruction des fausses nouvelles, des fake news. Cela consiste à renforcer les capacités





*Photo de famille des Conseillers du CSC Burkina Faso avec les responsables des associations des professionnelles des médias.*

techniques des journalistes et des médias à investir le champ du fact checking, de la vérification des faits et de la diffusion des informations vérifiées. Dans ce sens, les médias professionnels doivent se donner pour mission la lutte contre les fake news.

Enfin, la troisième grande action sera de mettre un accent particulier à la promotion de la responsabilité sociale des médias. La situation particulière et difficile du moment éprouve fortement la façon de travailler des journalistes. Il faudrait donc en tenir compte et développer des initiatives en vue de relever le défi sécuritaire et œuvrer à ce que le travail du journaliste ne le mette en danger ni n'expose son organe de presse.

En outre, le CSC envisage s'investir dans les chantiers de l'éducation aux médias, de la sensibilisation des populations à bannir les discours de haine et travailler à la promotion de la cohésion sociale. Cela, avec la

contribution de tous les partenaires.

Au cours des échanges, les participants se sont réjouis de la remise en selle du CSC pour accomplir sa mission de régulation et ont félicité l'ensemble du Collège. Par ailleurs, ils ont été unanimes à reconnaître l'importance des actions annoncées et la nécessité de prendre à bras-le-corps la problématique des fake news. Ils ont souligné leur détermination à jouer pleinement leur rôle et rassuré le CSC de leur engagement à ses côtés.

Les responsables des organisations professionnelles des médias ont saisi l'occasion pour soumettre quelques doléances à l'autorité de régulation des médias et lui solliciter de faire le plaidoyer auprès de qui de droit. Il s'agit notamment de la question de la survie des entreprises de presse, de la non prise en compte suffisante des médias, particulièrement ceux du privé, par les autorités lors des rencontres, de la propension de certains responsables administratifs

à plus communiquer sur les réseaux sociaux plutôt qu'avoir recours aux professionnels de l'information.

Les faitières des médias ont également suggéré qu'une profonde réflexion soit menée sur la problématique de la régulation des réseaux sociaux dans notre pays. Elles ont enfin indiqué qu'il est nécessaire que le CSC s'investisse davantage dans l'assainissement du secteur de la presse. Ce qui permettra d'avoir de la ressource humaine et des contenus de qualité dans les médias.

Les échanges se sont déroulés dans une bonne ambiance et les hôtes d'une matinée du Président du Conseil supérieur de la communication ont réitéré leur engagement à œuvrer, aux côtés de l'institution, à relever le défi de la saine information des citoyens dans le contexte sécuritaire difficile que traverse notre pays.

---

**La Direction de la Communication  
et des Relations publiques**

## HAC/GUINEE

## MISE EN ŒUVRE DES RESOLUTIONS DU DIALOGUE INTER-GUINEEN

## LES FACILITATRICES SOLLICITENT LA COLLABORATION DE LA HAC

*Le palais du 25 août, siège de la Haute Autorité de la Communication (HAC), a servi de cadre, jeudi, 02 mars 2023, à une importante rencontre entre les membres de cette Institution et la mission des facilitatrices du Dialogue inclusif inter-guinéen.*



*Photo de famille avec des facilitatrices qui sont placées de part et d'autre du Président*

Au menu des échanges, deux principaux points : partager avec les membres de la HAC les résolutions issues du cadre de Dialogue inter-guinéen, et le second point axé sur les possibilités d'une collaboration entre ces deux entités pour la mise en œuvre des dites résolutions.

Dans son mot d'accueil, le président de la HAC, M. Boubacar Yacine Diallo, a tenu à rappeler et saluer les efforts louables que les facilitatrices du Dialogue inter-guinéen ne cessent de déployer depuis, dit-il, la mise en place du cadre de Dialogue jusqu'au 21 décembre dernier, date à laquelle les conclusions du rapport sur le Dialogue inter-guinéen ont été remises au Colonel Mamadi DOUMBOUYA, Président de la Transition.

Du côté des facilitatrices, la porte-parole, Dr Makalé Traoré, faisant mention de l'arduité de leur mission, assure que **"réconcilier et faire dialoguer ne sont pas des tâches faciles"**. C'est pourquoi, en qualifiant la HAC d'institution essentielle capable d'apporter une aide d'appoint dans l'accomplissement de leur mission, l'oratrice fonde l'espoir que ceux qui ont encore des réserves et qui hésitent à rejoindre le cadre de dialogue finiront par accepter la main tendue.

La porte-parole des facilitatrices, qui voit la nécessité pour les uns et les autres de comprendre le processus du dialogue, rassure qu'à compter du 20 mars, la mission va entamer la vulgarisation des résolutions issues du cadre de Dialogue inter-guinéen.

Pour répondre à la préoccupation du Président

de la HAC qui veut savoir comment son Institution pourrait contribuer à la mise en œuvre des dites résolutions, Dr Makalé Traoré cite la surveillance des discours, afin, dit-elle, de lutter contre les messages de haine via les médias. Car poursuit-elle, « la mise en œuvre des résolutions obtenues ne peut être possible que dans une atmosphère favorable à l'apaisement ». Pour ce faire, la séance a déjà prévu la désignation d'un point focal au sein des Commissaires de la HAC, qui sera en étroite collaboration avec le collègue des facilitatrices.

En reprenant la parole, le Président de la HAC a, au nom de son Institution, pris l'engagement d'accompagner les facilitatrices dans la mise en œuvre des résolutions issues du Dialogue en ces termes : « Vous avez une tâche difficile mais noble. Sachez que le soutien de la HAC dans ce cadre ne fera pas défaut ».



*Vue partielle des participants à la rencontre d'échanges*

Il qualifie ensuite cette rencontre d'opportunité à explorer et exploiter, tout en restant convaincu que la recherche de la paix et de la cohésion sociale est un objectif à atteindre, d'où du travail à faire.

Il faut rappeler que Dr Makalé Traoré était entourée de Madame Diallo Aicha Bah, et de Madame Guilao Joséphine Léo, anciennes Ministres, toutes deux nommées par un arrêté du premier Ministre pour renforcer le Groupe des facilitateurs nationaux.

La rencontre a pris fin dans l'espoir que les contacts seront maintenus pour des solutions rapides et concluantes en faveur de la mise en œuvre des résolutions issues du Dialogue inter-guinéen.

POUR LA CONSOLIDATION DU PROCESSUS DEMOCRATIQUE

## EVALUATION ET CLÔTURE DU PROJET APPUYANT LES INSTITUTIONS REPUBLICAINES EN CENTRAFRIQUE

*Le Programme d'Appui à la Démocratie en République Centrafricaine, financé par l'Union Européenne et mis en œuvre par ENABEL (l'Agence belge de développement), a clôturé toutes ses activités d'accompagnement des institutions d'appui à la démocratie en République Centrafricaine. Ces Institutions sont les suivantes : Haut Conseil de la Communication, la Cour Constitutionnelle, l'Autorité Nationale des Elections, le Cadre de Concertation, le Forum des Femmes parlementaires et l'Assemblée Nationale.*



M. AMOUGOU Marc, Chef de projet UE-PCD

Les travaux de cette journée consacrée à la clôture du programme d'appui à la démocratie en Centrafrique avec le soutien de l'Union Européenne, ont eu lieu le Mardi 21 Février 2023 dans la salle de conférence de l'Alliance Française de Bangui. Toutes les Institutions concernées par le projet étaient représentées en présence des partenaires notamment ENABEL et du bailleur Union Européenne. L'occasion était donnée à Monsieur AMOUGOU Marc, Chef de projet UE-PCD, de faire un bref aperçu sur la vie du projet. Il s'agit en fait d'un programme qui avait pour ambition de renforcer les institutions démocratiques et assurer le contrôle de l'action publique. La gouvernance et l'état de droit en RCA constituant les secteurs d'intervention clés à la fois pour l'Union Européenne, les Partenaires Techniques et Financiers et les amis de la RCA. A travers le Projet UE-PCD, l'objectif principal de l'Union Européenne était de soutenir le processus

électoral en vue d'aboutir à la tenue des élections nationales et locales tout en favorisant la mobilisation, l'adhésion, l'implication et la pleine participation des femmes. Quarante-deux (42) mois ont permis la mise en œuvre du Programme en appui au processus électoral en RCA aux côtés d'autres partenaires depuis des années, notamment la MINUSCA et le PNUD. Le Projet UE-PCD/ENABEL s'est ainsi installé comme étant la troisième force pour aider le pays à poursuivre ses efforts pour bâtir un Etat qui respecte les principes démocratiques et les droits de l'homme.

Il ressort des principaux résultats obtenus pendant la période de mise en œuvre du projet, spécifiquement en ce qui concerne le Haut Conseil de la Communication, quelques piliers mesurables.

1. Le Haut Conseil de la Communication (HCC) est une institution qui a accompagné le processus électoral dans la régulation de la communication pendant la période électorale

et aussi pour une distribution équitable de la communication dans l'espace médiatique des services public et privé. Le changement ici s'est opéré dans la structure de l'institution qui s'est dotée de 8 îlots de monitoring dans les régions reculées avec pour mission de rapporter tous les manquements à la déontologie par les différents médias pendant la période électorale. En outre, le HCC a été équipé en matériel de pointe pour le monitoring des médias au niveau national.

2. L'équité de la campagne électorale est améliorée grâce à des actions de soutien aux médias et à leur organe régulateur, le Haut Conseil de la Communication (HCC), sur les aspects électoraux, et par l'appui à la mise en place d'une unité de média monitoring indépendante. Cet output est réalisé par l'autorité de régulation des médias publics et privés en RCA, le Haut Conseil de la Communication (HCC), mis en place en mars 2017 avec une équipe dirigeante dont la composition respecte la loi sur la parité et va même au-delà. Sur les huit (8) Hauts Conseillers, il y a 4 femmes et 4 hommes, soit 50% des femmes, avec aucune expérience électorale antérieure car ils avaient pris service après les élections de 2015-2016, au respect des dispositions de la Constitution de 2016 mettant fin à la période de transition politique.

3. Dès le début du partenariat avec le Projet UE-PCD,





*Vue partielle des partenaires bénéficiaires du projet*

la planification des activités a pris deux (2) orientations stratégiques pour atteindre les résultats escomptés dans le processus électoral de la RCA :

- L'appui à l'institution dans l'acquisition du matériel et des équipements ;
- L'appui du Projet pour l'organisation des sessions de renforcement de capacités ;
- L'appui pour la mise en place de l'Unité de Monitoring des médias.

4. Le Projet UE-PCD a eu à acquérir par une requête envoyée au Projet, du matériel et des équipements spécialisés. Le HCC a initié des missions de vulgarisation de la régulation des médias tant à Bangui que dans les régions déjà couvertes par des radios communautaires, confessionnelles et locales. C'est ainsi que huit (08) missions de terrain ont été simultanément effectuées dans les îlots de monitoring (M'Baïki, Sibut, Berberati, Bossangoa, Bria, Bangassou, Bouar et Bambari). Lesdites missions ont permis de procéder au recrutement et à l'installation des collaborateurs occasionnels appelés (îlotiers) dans ces régions. Pour rappel, le

Haut Conseil de la Communication, comme institution indépendante, est en charge de la régulation des médias (radios, TV, presse écrite et celle en ligne). Il veille sur la neutralité et l'impartialité des médias publics et privés durant les périodes électorales et pour pleinement assumer ses prérogatives. Le projet a permis que le HCC travaille dans le but de veiller au respect de l'interdiction de l'usage des discours haineux et discriminatoires dans tous les médias. Cette action du HCC a permis à plusieurs animateurs des radios de bénéficier des formations en matière d'information politique et surtout sur la lutte contre la désinformation qui d'ailleurs reste et demeure une préoccupation majeure pour le régulateur des médias.

La stratégie de sortie proposée par l'Union Européenne est celle d'élaborer une stratégie sur les Droits de l'Homme et la Démocratie, et dans laquelle il y a un volet sur les « médias ». Il y aura par conséquent un accompagnement envers les médias en commençant par l'Organe de régulation qui est le Haut Conseil de la Communication.

Notons que l'Institution de régulation des médias était représentée au cours de cette réunion du comité de pilotage par Madame GREDIBERT-BIDA Inès Raïssa, Responsable de la Commission relations internationales et coopération, accompagnée de Monsieur NGATTE Joseph Roméo, Directeur Relations Internationales, Coopération, Documentation et Promotion des Arts et de la Culture.

---

**M. NGATTE Joseph Roméo**

Directeur Relations Internationales, Coopération,  
Documentation et Promotion des Arts et de la Culture  
Point Focal RIARC et REFRAM

# JOURNÉE D'ÉCHANGES ET DE RÉFLEXION AVEC LES FORCES VIVES DE LA NATION SUR LES QUESTIONS DE LA DESINFORMATION

*Le Haut Conseil de la Communication a organisé à l'attention des forces vives de la Nation, une journée d'échange et de réflexion sur l'impact de la désinformation, les rumeurs et l'incitation à la haine et à la violence au sein des communautés. Cette activité s'était tenue le Vendredi 16 décembre 2022 dans l'hémicycle du Ministère des Affaires Étrangères.*



*Photo de famille des participants de la Journée d'échange et de réflexion*

La Journée d'échange et de réflexion organisée à l'attention des forces vives de la Nation que sont les partis politiques, la société civile, les médias et les autorités locales, a débuté par la cérémonie d'ouverture sous la conduite de Monsieur POUAMBI José Richard, Président du Haut Conseil de la Communication. Dans son discours inaugural, Monsieur POUAMBI a invité les participants à cette Journée à s'investir pleinement dans les échanges à travers les différentes thématiques proposées au débat. Il s'agit d'une opportunité offerte pour définir les actions devant concourir à lutter contre la désinformation et à promouvoir le vivre ensemble et la cohésion sociale en Centrafrique. Monsieur POUAMBI a énuméré les maux qui ont miné la vie collective depuis plusieurs décennies, avec des querelles fratricides et surtout en se servant quelques fois des médias pour se régler les comptes. Il a rappelé aux uns et aux autres qu'ils doivent s'assumer et combattre au sein de leur organisation respective tout appel à la haine qui inciterait à la violence et à la

discrimination sous toutes ses formes ou qui porterait atteinte à l'égalité de dignité dont jouissent tous les êtres humains, indépendamment de leurs religions, croyances, sexes, opinions politiques ou origines nationales.

Tout en leur rappelant les dispositions de la Loi sur les partis politiques et celles sur le rôle et les attributions des organisations de la société civile dans une société démocratique qu'il convient de respecter scrupuleusement, Monsieur POUAMBI a fait observer les attributions du Haut Conseil de la Communication, l'Institution qu'il préside, surtout en ce qui concerne sa mission de pédagogie et de médiation.

A la reprise des travaux après la pause, les participants ont suivi avec intérêt la présentation de trois communications, à savoir : La République Centrafricaine face aux défis de la désinformation, les initiatives régionales et sous-régionales de prévention de l'incitation à la haine et à la violence,

et enfin l'éducation aux médias et à l'information avec les perspectives d'avenir. Toutes ces communications ont permis aux participants de se lancer dans des débats constructifs et de dégager des recommandations conséquentes pour assainir la vie publique et politique.

Le Haut Conseil de la Communication, qui a pris l'initiative d'organiser cette journée, a rappelé aux professionnels des médias les normes qui gouvernent leur profession afin de participer positivement à la mise en œuvre des différentes recommandations et des engagements des partis politiques, de la société civile et des autorités locales. Une autre rencontre sera organisée afin d'évaluer les avancées des différentes résolutions et, à l'occasion, une cellule de veille a été mise en place pour accompagner le processus.

**M. NGATTE Joseph Roméo**

Directeur Relations Internationales, Coopération,  
Documentation et Promotion des Arts et de la Culture  
Point Focal RIARC et REFRAM

HAMA/TCHAD

# FORUM CONTRE LA DESINFORMATION AU TCHAD

*Dans le cadre du Projet Désinfox Tchad, la Maison des Médias du Tchad (MMT) a organisé, les 20 et 21 février 2023 à N'Djaména, un forum contre la désinformation. Cette rencontre a été placée sous le patronage de la Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel (HAMA). La propagation des infox, un phénomène mondialisé, pose des défis sans précédent pour l'accès du public à une information fiable et de qualité. Le phénomène n'épargne pas le Tchad où la « désinformation » se pratique sous toutes ses formes : mensonges, calomnies, fausses attributions de citations, photos sorties de leurs contextes, ou contrefaçons de comptes Facebook.*



*Vue partielle des participants.*

Comment le Tchad se compare-t-il à d'autres pays ? Quel impact les infox ont-elles sur le débat public ? Comment les médias tchadiens peuvent-ils faire face à ce phénomène ? Quels sont leurs besoins de formation ? Quelles réponses l'Etat tchadien peut-il apporter ? Comment protéger la liberté de la presse ? Comment le système éducatif peut-il préparer les jeunes à éviter les pièges et bénéficier pleinement des promesses de la société de l'information ?

Toutes ces interrogations ont été au cœur des échanges, aussi bien en atelier qu'en plénière, à l'occasion de ce forum financé par l'ambassade de France au Tchad avec l'appui technique de CFI Développement Médias, dans le cadre du projet Desinfox Tchad. S'agissant particulièrement du Tchad, les participants ont unanimement relevé que le pays n'est pas épargné par le phénomène de désinformation, qui risque d'envenimer la situation socio-politique et sécuritaire encore fragile, avec la transition politique en cours. A la clôture de ce forum il ressort

des interventions des participants, des formateurs et de l'ambassadeur de France au Tchad, Bertrand

DONINGAR, salue les résultats de ce forum, qui a outillé les participants de techniques de déconstruction des contenus issus de manipulation, de pédagogie d'éducation aux médias et à l'information, pour un esprit critique et un comportement éthique dans la production et la diffusion de l'information. Abdéramane Barka Abdoulaye DONINGAR invite les jeunes et influenceurs participant à ce forum à être des ambassadeurs auprès de leurs amis, camarades, membres de leurs mouvements et parents, pour un combat collectif contre le phénomène de la désinformation.



*Vue d'ensemble des participants.*

COCHERY, que la désinformation a plusieurs conséquences pour le Tchad, à l'image d'autres pays du monde. Elle viole le droit du citoyen à une information juste et vérifiée, joue sur la vitalité de la démocratie. Aussi, la désinformation pourrait envenimer les conflits intercommunautaires et les haines ethniques et tribales.

Le président de la Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel (HAMA), Abdéramane Barka Abdoulaye

L'objectif du projet DESINFOX TCHAD est de contribuer à une information fiable, objective et indépendante au Tchad, par un renforcement des capacités des journalistes, responsables d'organes de presse, blogueurs, organisations de la société civile et jeunes utilisateurs des réseaux sociaux au Tchad.

**NAÏSSEM Isabelle**  
Point focal RIARC - Tchad

CSC/BURKINA FASO

PRISE DE FONCTION DU NOUVEAU PRESIDENT DU CSC

## « NOUS SOMMES DESORMAIS RESOLUMENT TOURNES VERS L'AVENIR » ! DIXIT M. ABDOULAZIZE BAMOGO

*Le vendredi 23 décembre 2022 restera gravé dans l'histoire du Conseil supérieur de la communication. C'est en effet dans la matinée de ce jour que, sous le patronage de Me Apollinaire Joachimson KYELEM de Tambela, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, M. Abdoulazize BAMOGO, nommé par décret le 6 décembre courant, a pris fonction. « La crise est derrière nous. Nous sommes désormais résolument tournés vers l'avenir. Nous rendons grâce », a souligné le nouveau président qui, sous son mandat, luttera prioritairement contre la désinformation et les discours de haine.*

La cérémonie officielle de prise de fonction du sixième Président de l'instance de régulation de la communication et des médias s'est déroulée en présence de Présidents d'Institutions, de membres du gouvernement, de représentants des organes de presse, d'associations professionnelles des médias ainsi que de travailleurs du CSC.

Quatre temps forts ont marqué cette cérémonie de prise de fonction. Il s'est agi d'abord du mot de bienvenue du Secrétaire général par intérim, M. Blagniman TRAORE. Dans son allocution, il a présenté brièvement les missions du CSC et rappelé les raisons qui avaient plongé l'instance dans une certaine léthargie. Pour terminer, M. TRAORE s'est félicité de la normalisation de la situation et a exhorté l'administration à poursuivre avec abnégation le travail de régulation.

Ensuite, ce fut le cérémonial de prise de fonction marqué par l'acte solennel de remise du certificat de prise de fonction et de parapheurs au nouveau Président par le Secrétaire général par intérim. A l'issue de cet acte qui s'est déroulé sous l'œil attentif du Premier Ministre, le Chef du gouvernement lui a adressé ses vives félicitations. Ensuite lui ont emboîté le pas les autres



*Remise du certificat de prise de fonction et de parapheurs au nouveau Président par le Secrétaire Général par intérim.*

officiels qui ont tenu à honorer de leur présence et de leur amitié l'invitation du Conseil Supérieur de la Communication. Désormais M. BAMOGO est officiellement revêtu de la charge de conduire la destinée du Conseil Supérieur de la Communication jusqu'en août 2023, fin du mandat de cinq ans de l'équipe installée en août 2018.

Plus que huit mois donc pour travailler à rattraper le temps perdu, à consolider les acquis, et surtout à développer des initiatives pour faire en sorte que les espaces de liberté contribuent davantage au retour du vivre-ensemble, de la cohésion et de la paix sociales au Burkina Faso.

C'est conscient de l'urgence et des nombreuses attentes du public que le président BAMOGO a, dans son discours, réitéré sa ferme volonté de tourner définitivement la page des péripéties de ces derniers mois, pour travailler à conférer au Conseil supérieur de la Communication ses lettres de noblesse. Pour ce faire, une feuille de route ambitieuse sera mise en œuvre dès les prochains jours.

En effet, deux défis majeurs devront être relevés. Il s'agit, a indiqué le président, de « mettre la responsabilité sociale au cœur de l'activité de nos médias et de développer une presse





*Vue partielle des personnalités participant à la cérémonie de prise de fonction du nouveau Président du CSC Burkina Faso. En costume bleu, le Premier Ministre du Faso, Me Apollinaire Joachimson KYELEM de Tambela.*

professionnelle forte, capable de contrebalancer les opérations de désinformation et les discours de haine particulièrement virulents sur les plateformes numériques ».

C'est pourquoi, **Abdoulazize BAMOGO** a appelé les travailleurs à la mobilisation générale autour des membres du Collège des conseillers et invité les autorités ainsi que les partenaires de l'institution à l'accompagner afin de relever avec brio le pari. Et avec optimisme et détermination, il a soutenu qu'il s'attèlera de toute son énergie à ce que cette réussite soit la plus éclatante possible.

Le président **BAMOGO** n'a pas manqué de rendre un hommage appuyé à ses devanciers à la tête du CSC « pour leurs contributions importantes et pour nous avoir légué une institution forte dans le paysage institutionnel du Burkina Faso ».

C'est conscient de l'urgence et des nombreuses attentes du public que le président **BAMOGO** a, dans son discours, réitéré sa ferme volonté

de tourner définitivement la page des péripéties de ces derniers mois, pour travailler à conférer au Conseil supérieur de la Communication ses lettres de noblesse. Pour ce faire, une

sociale. Il a, en outre, saisi l'occasion pour plaider la relecture du dispositif juridique de régulation afin d'en combler les limites et de mettre le CSC à l'abri de crises à l'image de



*Photo de famille des membres du CSC avec au milieu en costume bleu, le Premier Ministre du Faso, Me Apollinaire Joachimson KYELEM de Tambela*

feuille de route ambitieuse sera mise en œuvre dès les prochains jours. Il a, avant de clore son discours, salué le travail des médias et exhorté les journalistes et les professionnels de la communication publicitaire à cultiver davantage le professionnalisme et à mettre en avant leur responsabilité

celle vécue récemment.

La signature du livre d'or du Conseil Supérieur de la Communication par le Premier ministre, Chef du gouvernement, et la traditionnelle séance de photos de famille ont clos la cérémonie de prise de fonction.

HAAC/BENIN

## LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2023 CONSACRÉE À L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE RÉFORMES DANS LE SECTEUR DES MÉDIAS.

*Le vendredi 23 décembre 2022 restera gravé dans l'histoire du Conseil supérieur de la communication. C'est en effet dans la matinée de ce jour que, sous le patronage de Me Apollinaire Joachimson KYELEM de Tambela, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, M. Abdoulazize BAMOGO, nommé par décret le 6 décembre courant, a pris fonction. « La crise est derrière nous. Nous sommes désormais résolument tournés vers l'avenir. Nous rendons grâce », a souligné le nouveau président qui, sous son mandat, luttera prioritairement contre la désinformation et les discours de haine.*



Le Président de la HAAC du Bénin, M. Rémi Prosper MORETTI, à l'ouverture de la première session ordinaire de l'année 2023.

Le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication du Bénin, M. Rémi Prosper MORETTI, a procédé ce mercredi 22 février 2023 à l'ouverture de la première session ordinaire de l'année, en présence des Conseillers et cadres de l'Institution et des professionnels des médias.

« La première Session de l'année 2023 nous place devant de nouvelles perspectives et défis et nous donne l'occasion d'étudier, d'adopter des rapports, et de

prendre des décisions. Parmi ces rapports figure en bonne place le rapport général relatif à la commission temporaire chargée de proposer les réformes dans le secteur des médias », a laissé entendre le Président de la HAAC.

En effet, le Chef de l'État étant très attentif aux problèmes qui minent ce secteur, a fait des recommandations à l'Institution le 12 janvier dernier au cours d'une cérémonie de Présentation de Vœux des Institutions à son endroit. Selon le Président MORETTI, un travail méticuleux

sera fait pour établir le diagnostic des difficultés que connaissent les professionnels des médias, et proposer la thérapie convenable qui va permettre de leur offrir des conditions de vie optimales ainsi que l'épanouissement nécessaire.

Le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication du Bénin, M. Rémi Prosper MORETTI, a rappelé

aux professionnels des médias que le partenariat qui les lie à la HAAC, s'enracine dans la dignité dont ils doivent jouir en tant que personne humaine et la qualité de l'information que le peuple et le Régulateur attendent d'eux, à savoir des faits présentés avec une véracité admirable, une impartialité remarquable et une honnêteté incontestable, dans le respect de l'éthique et de la déontologie sous-jacentes à leur métier. « Votre collaboration sincère est donc vivement attendue pour que, plus que par





*Remise de la convention après signature à Mme Sonia Nadine HOUNSOU, promotrice de la Radio commerciale "Campanil Citée FM"*

le passé, le secteur des médias soit un vivier et un vecteur d'excellence », a-t-il souligné.

M. Rémi Prosper MORETTI a notifié le départ du Conseil de Mme Cécile AHOUMENOU, Vice-présidente de la HAAC et Présidente de la Commission des techniques et des Nouvelles Technologies de la Communication, appelée à siéger désormais aux côtés de ses nouveaux collègues députés à l'Assemblée nationale, et lui a souhaité plein succès dans ses nouvelles fonctions.

En marge de cette cérémonie d'ouverture de session, vingt (20) promoteurs de radios qui se sont conformées au cahier des charges,

ont signé la convention avec la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication. Il s'agit de 14 radios non commerciales dont trois confessionnelles (As-Salam, Dogbo FM, Ekaro Edjiré, Entente FM, FM Gbassi, Kone FM, Radio Alohado, Radio Cotonou, Radio Tossé, Soha FM, Tanéka FM, La Voix Islamique de la Donga, Baname FM, Osecs FM) et six radios commerciales (Sazue FM, Tropic FM, Peace FM, Nostalgie FM, Bip Radio, Campanil Citée FM).

Il faut souligner que ces 20 radios font parties des 40 radiodiffusions sonores sélectionnées par décision n°21-042/HAAC du 03 novembre 2021. 06 avaient déjà signé leurs conventions le 30

septembre 2022.

Pour le Président MORETTI, la signature des conventions ce jour est un témoignage éloquent de l'engagement de la HAAC pour l'accès des Béninois à l'information et pour une presse libre. Il a invité les différents organes au respect scrupuleux des textes afin que les informations émises par les radiodiffusions sonores consolident l'unité et la cohésion sociales.

# 16 | VIE DES INSTANCES

HAAC/BENIN

## LA VIE DES INSTANCES DE REGULATION MEMBRES DU RIARC A TRAVERS LE SECRETARIAT EXECUTIF

*De mi-décembre 2022 au 09 mars 2023, le Secrétariat Exécutif du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (SE/RIARC) n'a pas manqué de jouer son rôle d'interface entre les Instances membre*



*M. Rémi Prosper MORETTI, Président de la HAAC du Bénin, Secrétaire Exécutif du RIARC*

**A**près la visite de **Madame Latifa AKHARBACH**, Présidente de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) du Maroc et actuelle Présidente en exercice du RIARC à Cotonou, il a été organisé du 15 au 17 décembre 2022 à Abidjan, la première réunion du Comité d'Orientation pour le biennium 2023-2024 du RIARC. **Madame Latifa AKHARBACH**, Présidente de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) du Maroc, a participé, suite à son invitation par le Secrétaire Exécutif du RIARC, **Monsieur Remi Prosper MORETTI**, au partage d'expériences avec les Conseillers de la HAAC, dans le cadre de la supervision de la couverture médiatique des activités des partis politiques en lice pour les élections législatives du 08 janvier

2023.

A l'orée de la nouvelle année 2023, certaines instances membres du RIARC ont sacrifié à la tradition en envoyant des messages de vœux aussi bien à la Présidente en exercice du RIARC qu'au Secrétaire Exécutif. La Présidente en exercice du RIARC et le Secrétaire Exécutif n'ont pas manqué à leur tour d'adresser leurs vœux aux Instances membres.

Le Secrétariat Exécutif a envoyé par la suite une lettre de demande de contribution à la mise en œuvre du Plan d'Actions 2023-2024 aux Instances membres du RIARC. Il a en outre fait adresser des avis de recouvrement de la contribution annuelle 2023 et des arriérés de cotisations statutaires à toutes les instances membres

actifs du RIARC.

Suite aux changements survenus dans certaines instances, il a aussi fait adresser des lettres de félicitations aux Présidents entrants et sortants de la Haute Autorité de la Communication (HAC) du Mali, qui a pour nouveau Président Monsieur Gaoussou COULIBALY, du Conseil Supérieur de la Communication (CSC) du Burkina-Faso dont le nouveau président est Monsieur Abdoulaye BAMOGO, du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel

et de la Communication (CSAC) de la République Démocratique du Congo qui est désormais présidé par Monsieur Christian LOKANDO BOSEMBE.

La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) de la Côte d'Ivoire, la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA) de la Mauritanie, le Conseil Supérieur de la Communication (CSC) du Burkina-Faso, la Haute Autorité de la Communication (HAC) du Gabon, et la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin, ont répondu à l'appel du Secrétaire Exécutif en contribuant effectivement à la mise en œuvre du plan d'actions 2023-2024 du RIARC.

**Edwige ASSOGBA**

## HAPA/MAURITANIE

### CELEBRATION DE LA JOURNEE DU 08 MARS EN MAURITANIE

## LA HAPA REUNIT LES FEMMES AUTOUR DU THEME : "LA DIGITALISATION ET LA PROMOTION DE LA FEMME MAURITANIENNE"

*La Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA) a organisé mardi 14 Mars 2023, à l'hôtel Mauri-Center de Nouakchott, une conférence portant sur le thème : « La digitalisation et la promotion de la femme mauritanienne ». La rencontre s'inscrit dans le cadre des conférences animées par la HAPA, dans le but de promouvoir et d'autonomiser les femmes dans de nombreux domaines.*



*Vue partielle des participantes à la conférence avec au milieu le Président de la HAPA M. El Housseine Ould MEDDOU*

Elle intervient plus précisément dans le cadre des manifestations mondiales commémorant le 08 MARS, Journée internationale des droits de la femme, a affirmé, à cette occasion, le Président de la HAPA, M. El Housseine Ould MEDDOU. Selon lui, la digitalisation est considérée comme une nouvelle conquête ouverte aux femmes afin d'en tirer profit en matière de promotion, notamment de leurs droits, ainsi que pour présenter une image réelle non déformée de la femme mauritanienne.

Il a ajouté que : "le secteur du digital est un secteur d'avenir. C'est un secteur pourvoyeur d'emplois.

La présence de la femme dans le secteur du digital est également importante d'un point de vue politique et social. Le monde du numérique est principalement occupé par les hommes qui développent souvent des positions sexistes, sectaires et dangereuses. "

"Pour lutter contre cette intolérance, ces clichés, ces dérives, et mettre en exergue les valeurs citoyennes, les femmes doivent aller à l'assaut du digital et exploiter les opportunités qu'offrent le numérique", a déclaré Monsieur MEDDOU. Il a conclu en rappelant: " que deux femmes sont membres du Conseil de la HAPA suite à la réforme de cette institution. Auparavant aucune femme ne figurait dans le conseil ".

Notons que la conférence a commencé par un discours descriptif sur le thème en arabe, en français, et dans les langues nationales, présenté par deux membres de la HAPA Mme Hawa Mint Meiloud et Mme Halima Diagana, suivies d'une intervention faite par la députée Fatimetou Mint Mohamed Moustapha sur la digitalisation et la participation politique de la femme.

Mme Sy Lalla Aicha OUEDRAOGO a fait, quant à elle, un exposé sur

la digitalisation et la promotion féminine.

La clôture de la rencontre a été marquée par des débats et surtout par des recommandations axées dans leur intégralité sur l'utilisation de la digitalisation pour renforcer le rôle des femmes mauritaniennes.



*Vue partielle des participantes à la conférence. Au milieu, couverte de foulard jaune, Mme Sy Lalla Aicha Ouedraogo présentant un exposé aux participantes*

**SY Mamoudou**

Point Focal RIARC à la HAPA

# 18 | VIE DES INSTANCES

HAPA / MAURITANIE

## CEREMONIE DE REMISE DE DECORATION POUR CERTAINS TRAVAILLEURS A LA HAPA DECORATION DES CADRES ET AGENTS DE LA HAUTE AUTORITE DE LA PRESSE ET DE L'AUDIOVISUEL (HAPA)

*Au nom du Président de la République, le Dr El-Hussein Ould Meddou, Président de la HAPA, a décoré le 05 janvier dernier à Nouakchott, certains cadres et agents de l'institution, et ce, dans le cadre des festivités commémoratives du 62e anniversaire de l'indépendance nationale.*



*Photo de famille des heureux du jour avec le Président de la HAPA Mauritanie.*

Il s'agit de :

- -Mme **Hawa mint Meiloud**, Directrice du contrôle et du suivi, décorée de la médaille de chevalier de l'ordre du mérite national
- -M. **Hamdatt Sidi Mohamed SIDHA**, Directeur Administratif et Financier, décoré de la médaille de chevalier de l'ordre du mérite national ;
- M. **Lembrabott Sidina ABBA**, Chef d'unité, décoré de la médaille d'honneur de 3ème degré ;
- M. **Ahmed Lebeid ould Mahmoud**, Planton, décoré de la médaille d'honneur de 3ème degré ;

Ces distinctions sont attribuées en guise de reconnaissance et de récompense pour le dévouement et l'assiduité dans le travail.

Ont assisté à la cérémonie Monsieur **Laghdaf Ould Khaye**, Secrétaire général de la HAPA, certains membres du conseil de la HAPA et les travailleurs de l'institution.

---

**SY Mamoudou**  
Point focal de la HAPA Mauritanie

## HAMA/TCHAD

## PRESTATION DE SERMENT DES NOUVEAUX MEMBRES DE LA HAMA

*En application de l'article 17 de la Loi n° 032/PR/2018 du 03 Décembre 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement de la HAMA, la nouvelle équipe de la Haute Autorité des Media et de l'Audiovisuel a prêté serment le vendredi 27 janvier 2023 à la Cour Suprême, lors d'une audience solennelle.*



*Photo de famille des heureux du jour avec le Président de la HAPA Mauritanie.*

Il s'agit du Président **Abderamane BARKA** et des conseillers **Assimeh Hassan ALHELOU**, **Évelyne Fackir KANASSAWA**, **Jean-Pierre NGARMAGUE** et **Moctar ABDELHAKIM**.

Après lecture des actes de nominations des différents membres de la HAMA et la loi qui régit l'institution, le Procureur Général de la Cour Suprême, Mbaiguedem Kemian, a déclaré dans son réquisitoire, que « la liberté n'est pas sans limite » car encadrée par un régime juridique. Il a invité les récipiendaires du Collège de la HAMA à exercer leurs attributions sans faiblesse, sans parti pris et sans compromission. « En vos qualités de membres de la HAMA, vous êtes des garants de la liberté d'expression, faisant observer qu'aujourd'hui les moyens de l'information, profitant des apports technologiques, jouent un rôle déterminant dans la manipulation des opinions », a-t-il indiqué.

Après la lecture de la formule sacramentaire, le Président de la Cour Suprême, Samir Adam Annour a appelé les récipiendaires à lever

chacun la main droite et à déclarer "je jure". Puis la Cour a pris acte de leur serment et les a renvoyés à l'exercice de leurs fonctions.

La HAMA, faut-il rappeler, a été créée en mai 2018 pour, entre autres, veiller au respect des règles déontologiques et réguler les rapports de communication entre les pouvoirs publics, les organes d'information et le public. Elle est composée de :

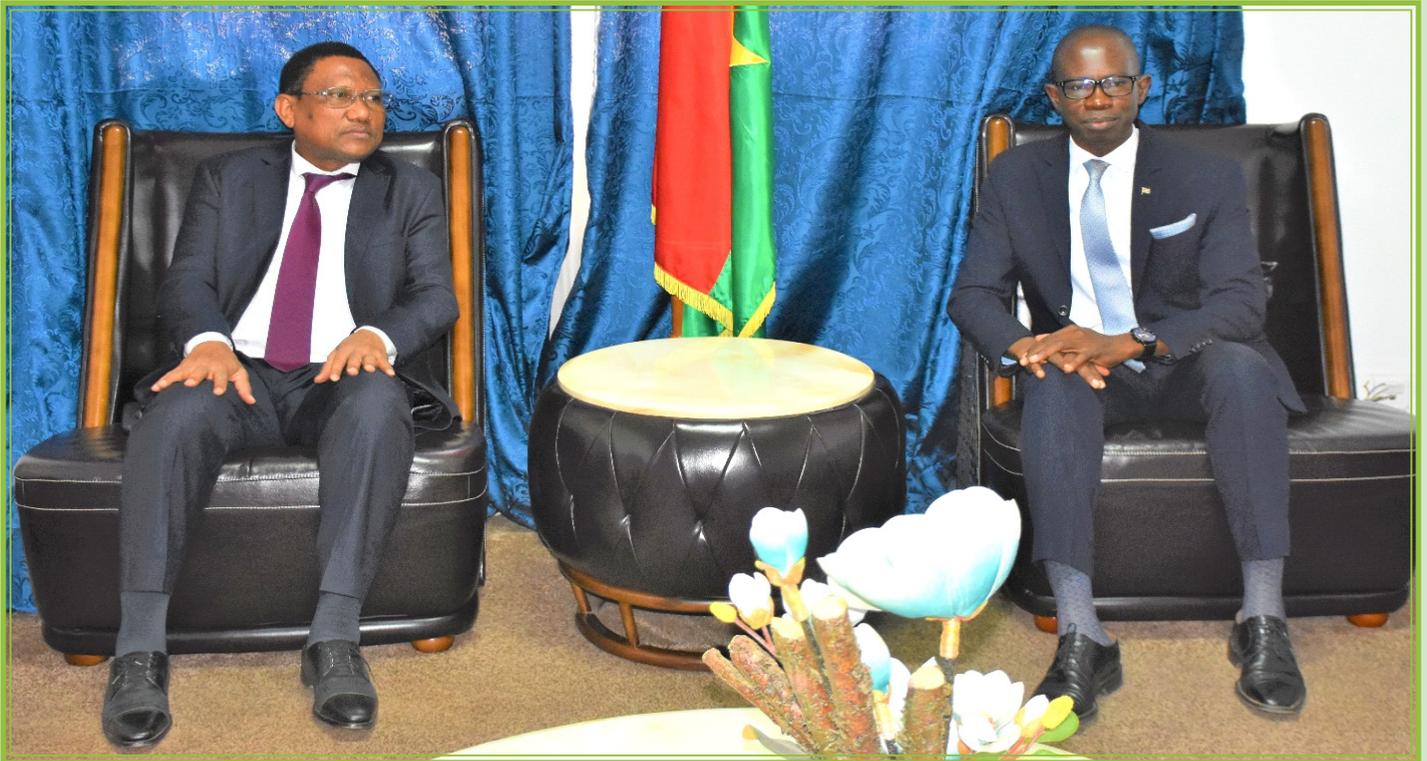
- Président : **Monsieur Abdéramane Barka Abdoulaye Doningar ;**
- Vice-présidente : **Madame Évelyne Fackir Kanassawa ;**
- Rapporteur Général : Monsieur Assimeh Hassan ;
- Rapporteur General Adjoint : Monsieur Jean-Pierre Ngarmague.

HAAC/BENIN

PARTAGE D'EXPÉRIENCES ENTRE INSTANCES DE RÉGULATION DES MÉDIAS

## UNE DÉLÉGATION DE LA HAAC DU BÉNIN EN VISITE DE TRAVAIL AU CSC DU BURKINA FASO

*Du lundi 27 février au samedi 04 mars 2023, une délégation de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), conduite par son Président, Monsieur Rémi Prosper MORETTI, a séjourné à Ouagadougou au Burkina Faso sur invitation du Conseil Supérieur de la Communication (CSC), pour prendre part à une rencontre de travail.*



*A droite, M. Abdoulazize BAMOGO, Président du CSC/Burkina Faso et à gauche, M. Rémi Prosper MORETTI, Président de la HAAC/Bénin*

Outre le Président de la HAAC, la délégation est composée de messieurs :

- Fernand GBAGUIDI, Conseiller à la HAAC, Président de la Commission des Relations Extérieures et de la Coopération (CRPC) ;
- Franck KPOCHEME, Conseiller à la HAAC, Président de la Commission des Médias du Service Public ;
- Mohamadou AZIZOU YACOUBOU, Assistant de la Coordinatrice du SE/RIARC.

Trois étapes ont marqué le séjour de la délégation à savoir :

- La séance de travail au CSC ;
- La visite de courtoisie au Délégué Général du FESPACO ;
- La table ronde sur le

thème : « Cinéma et culture de la paix : rôle des régulateurs africains de la communication »

La séance de travail a eu lieu le mardi 28 février 2023 à partir de 11 heures 30 minutes dans le bureau du Président du CSC où les deux Présidents se sont retrouvés avec leurs staffs. Après les civilités, Monsieur Abdoulazize BAMOGO, président du Conseil Supérieur de la Communication (CSC), s'est dit très honoré par la présence effective de Monsieur Rémi Prosper MORETTI, Président de la HAAC du Bénin, Vice-président de la PRA-UEMOA-Guinée et Secrétaire Exécutif du Réseau de Instances Africaines de Régulation de la Communication

(RIARC) et a profité pour présenter les membres de son cabinet.

Prenant la parole, le Président de la HAAC du Bénin a remercié le Président du CSC du Burkina Faso pour l'accueil qui lui est réservé ainsi qu'à sa délégation. Dans ses propos, il témoigne sa solidarité à l'endroit du peuple du Burkina Faso dans l'épreuve du terrorisme que vit aussi le peuple béninois. Les deux peuples se doivent de conjuguer leurs efforts pour venir à bout de ce phénomène qui sème la désolation au sein de nos populations. Il a par ailleurs affirmé avoir répondu à l'invitation du Président du CSC du Burkina Faso pour apprendre de



l'expérience de cette instance sœur en matière de cinéma.

De la séance de travail, les deux présidents ont convenu, en marge du FESPACO, de la tenue d'une table ronde le jeudi 02 mars 2023 à 15 heures sur le thème : « Cinéma et culture de la paix : rôle des régulateurs africains de la communication » qui sera présidé par le Président de la HAAC du Bénin. Cette thématique a été pensée pour voir quel rôle les instances africaines de régulation des médias doivent jouer dans la promotion de la paix à travers le cinéma.

Avant que la délégation de la HAAC ne prenne congé de son hôte, il a été arrêté la visite le mercredi 1er mars 2023 la maison du FESPACO.

Cette visite a eu lieu le mercredi 1er mars 2023 à partir de 11 heures en présence des deux Présidents et de leurs délégations respectives.

Prenant la parole, le Président du Conseil Supérieur de la Communication du Burkina Faso, Monsieur Abdoulazize BAMOGO, après les présentations d'usage, a affirmé que les deux délégations sont à la maison du FESPACO pour s'enquérir de l'organisation du FESPACO.

A son tour, le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication du Bénin, Monsieur Rémi Prosper MORETTI a eu des mots de réconfort à l'endroit du Délégué Général du FESPACO en précisant que le Bénin vit la même situation d'insécurité à sa frontière du nord-ouest par des incursions djihadistes.

Aussi, il a profité pour annoncer la tenue de la table ronde le jeudi 02 mars 2023 dans l'après-midi,



*Séance de travail des deux délégations*

avec pour objectif d'informer les régulateurs sur l'évolution du cinéma africain.

Le Délégué Général du FESPACO s'est dit très honoré par cette visite de la délégation de la HAAC du Bénin et du CSC du Burkina Faso. Il a, au nom du Ministre de la Communication et de la Culture, exprimé toute sa reconnaissance et ses remerciements aux deux délégations. De même, il a fait savoir que le cinéma est un médium de plus de deux mille fréquentations et que le FESPACO est le lieu de formation par excellence pour un label de qualité en vue de la production des films de qualité.

Cette visite à la Délégation du FESPACO s'est achevée par celle des différents stands des acteurs ayant participé à ce festival, pendant plus d'une heure d'horloge.

Sous l'égide du Secrétaire Exécutif du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (SE/RIARC), Vice-président de la Plateforme des Régulateurs de l'espace UEMOA de la Guinée Conakry, le Conseil Supérieur de la Communication (CSC) du Burkina

Faso, a organisé une table ronde sur le thème : « Cinémas d'Afrique et culture de la paix : rôle des instances africaines de régulation de la communication » le jeudi 02 mars 2023.

Dans son mot introductif, le Président du CSC du Burkina Faso, Monsieur Abdoulazize BAMOGO, a adressé ses remerciements aux divers acteurs pour avoir pris part à la table ronde. Aussi, il a salué le Président de la HAAC du Bénin pour avoir honoré de sa présence les travaux du colloque et accepté de conduire.

Sous l'égide du Secrétaire Exécutif du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (SE/RIARC), Vice-président de la Plateforme des Régulateurs de l'espace UEMOA de la Guinée Conakry, le Conseil Supérieur de la Communication (CSC) du Burkina Faso, a organisé une table ronde sur le thème : « Cinémas d'Afrique et culture de la paix : rôle des instances africaines de régulation de la communication » le jeudi 02 mars 2023.



ans son mot introductif, le Président du CSC du Burkina Faso, Monsieur Abdoulazize BAMOGO, a adressé ses remerciements aux divers acteurs pour avoir pris part à la table ronde.

montée de la violence gratuite dans la vie quotidienne des populations, les régulateurs doivent agir sur les contenus audiovisuels et cinématographiques pour réduire

au plan sous régional, régional et continental pour une solution durable.

Pour finir, il a, au nom de ses pairs régulateurs de la communication de l'UEMOA et d'Afrique convié les participants à de fructueux échanges à la table ronde pour que vive l'audiovisuel et le cinéma africain.

Après les présentations d'usage, les travaux proprement dits ont commencé par les préoccupations sur des questions sécuritaires où certains acteurs des médias ont évoqué les difficultés des radios, surtout dans la région du sahel. Ils ont fait remarquer

Aussi, il a salué le Président de la HAAC du Bénin pour avoir honoré de sa présence les travaux du colloque et accepté de conduire.

la violence dans la diffusion. Pour lui, il s'agit de jeter les idées pêle-mêle puis de les faire répercuter

que ces problèmes résultent du sabotage des infrastructures, qui affecte sérieusement le bon

L'allocation d'ouverture a été faite par le Président de la HAAC du Bénin, Secrétaire Exécutif du RIARC, Monsieur Rémi Prosper MORETTI. Dans son intervention, il a salué le Burkina Faso pour avoir organisé avec succès la 28ème édition du Festival Panafricain du Cinéma de Ouagadougou (FESPACO) sous le thème : « Cinéma d'Afrique et Culture de la Paix » au moment où nos Etats dans la sous-région font face au défi sécuritaire marqué par la montée de l'extrémisme violent.

Selon le Vice-président de la plateforme des régulateurs de l'UEMOA et de la Guinée, face à la



Etape de la visite de courtoisie au Délégué Général du FESPACO



Etape de la visite des Stands à la Maison du FESPACO



fonctionnement des radios dans la localité. Ainsi, dans le but de faire face à cette

code d'éthique. Pour la représentante de la Fédération de cinéma et de



*Vue partielle des participants à la table ronde*



*Photo de famille des participants*

situation, certains ont proposé que les organisations professionnelles des médias se mettent en réseau à l'instar des instances de régulation pour promouvoir l'autorégulation.

Pour le représentant du ministère de la communication, la formation des équipes de veille et de déontologie doit conduire à l'établissement d'un

l'Audiovisuel, elle estime que les films sont les reflets de nos réalités dans la société.

Sur la question de la publicité, les participants ont souhaité l'installation de bureaux de vérification de la publicité. Pour réduire un tant soit peu les dérives dans les médias en lignes, les quatre

géants du web sont désormais impliqués dans la régulation de ces derniers. Parce que, dans le contexte de défi sécuritaire, les médias doivent plaider à la paix. Il s'agit de Google, Apple, Facebook et Amazon, encore nommés "GAFA".

Au niveau de la plateforme de diffusion, il a été proposé une approche concertée pour qu'il ait des contenus sains avec moins d'images violentes. Les diffuseurs peuvent donc s'engager dans une posture d'autorégulation. Les participants à cette table ronde ont formulé des recommandations à l'endroit des gouvernants.

- Ces recommandations sont les suivantes :
- Que les acteurs se retrouvent de façon périodique pour faire le point ;
- La révision à la hausse du financement public du cinéma par un plaidoyer des régulateurs auprès des gouvernants ;
- La concession d'une partie des redevances au régulateur ;
- Des tournées pédagogiques sur la violence dans l'audiovisuel et le cinéma ;
- Le financement public pour la promotion de l'audiovisuel et le cinéma ;
- Le réseautage pour la mise en synergie des actions pour la diffusion des œuvres cinématographiques et audiovisuelles saines.

HAAC/BENIN

ELECTIONS LÉGISLATIVES DU 08 JANVIER 2023

## LA HAAC ÉVALUE SA PARTICIPATION AU PROCESSUS

Les Conseillers de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) étaient enconclave à Bis Hôtel d'Abomey le mercredi 1er février 2023. Il s'agit d'un séminaire d'évaluation de la gestion de la campagne médiatique des élections législatives du 08 janvier 2023. Cette rencontre de trois jours qui a réuni en plus des Conseillers, des cadres de l'Institution de régulation des médias du Bénin, des responsables des différents organes de presse, des représentants des partis politiques en lice et de la société civile, et des représentants des autres institutions impliquées, a permis de faire le point des activités et de tirer les leçons qui s'imposent.



M. Rémi Prosper MORETTI, Président de la HAAC au milieu, M. Nicolas ASSOGBA, Représentant de la CENA et à gauche Mme Zalia BACOUODOGO, Représentant du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à droite.

Le principal objectif de ce séminaire est d'évaluer avec les autres institutions impliquées dans l'organisation des dernières élections législatives, la gestion de la campagne médiatique. Durant trois jours, les participants ont décrypté le bilan des activités menées en matière de gestion de la campagne

médiatique. Les travaux en atelier ont permis de dégager les acquis, les imperfections et de faire des recommandations pour les prochaines échéances électorales.

Le Conseiller **Armand HOUNSOU**, Président de la Commission de la Formation et de la Documentation,

l'a clairement signifié dans son mot introductif que le séminaire doit mettre en exergue les forces et les faiblesses de la gestion de la campagne médiatique des législatives. Il a également reconnu le mérite du Président de la **HAAC** qui a su relever le défi de la campagne médiatique des élections législatives





*Vue partielle des participants au séminaire*

du 08 janvier 2023 dans un contexte de menaces d'insécurité relative aux actes terroristes.

Les représentants de la CENA, Monsieur Nicolas ASSOGBA, et du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, Madame Zalia BACOUODOGO, ont abondé dans le même sens tout en félicitant les différents acteurs de la réussite de cette campagne médiatique des élections législatives.

En procédant à l'ouverture des travaux, le Président

de la HAAC, Monsieur **Rémi Prosper MORETTI**, a, pour sa part, salué la rigueur et le professionnalisme qui ont caractérisé tous les acteurs et artisans de la réussite de la campagne médiatique des législatives passées notamment les médias qui y ont su jouer, à en croire ses propos, un rôle de socialisation politique. Ce résultat encourageant obtenu est dû au fait que les médias de masse, tant du service public que du secteur privé ont été astreints, sur toute l'étendue du territoire national, à l'observance

d'une grande rigueur dans la collecte, le traitement, la programmation et la diffusion ou la publication de l'information. La campagne médiatique a donc permis de mettre en lumière les projets de législature des sept partis politiques en lice. Après avoir rappelé toutes les activités exécutées dans ce sens, le Président de la HAAC a reconnu la qualité de la participation de la société

---

**Mohamed AZIZOU YACOUBOU**

HAAC/BENIN

MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES PROPRES DU RIARC

## TRANSMISSION DES AVIS DE RECouvreMENT AUX INSTANCES MEMBRES AU TITRE DE L'ANNEE 2023.

*Au sein de toute organisation, le début de l'année est le plus souvent marqué par des échanges de correspondances. Les organes dirigeants, dans ces correspondances, expriment leurs vœux, leurs visions, leurs missions, leurs objectifs et les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre des activités inscrites dans leurs plans de travail annuel.*



Madame Latifa AKHARBACH, Présidente de la HACA du Maroc, Présidente en exercice du RIARC

L'article 3.3 du Règlement Intérieur du RIARC stipule que les membres actifs sont assujettis au paiement d'une cotisation statutaire annuelle d'un montant de mille cinq cent (1500) dollars américain. Pour permettre la mobilisation des ressources, le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin en charge du Secrétariat Exécutif du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication, émet et transmet aux Instances Membres des avis de recouvrements. Celles ayant effectué des paiements en avance ne reçoivent aucun titre de paiement. Le Conseil National de la Communication (CNC), du Caméroun, qui a anticipé le paiement de sa cotisation jusqu'en 2026, et du Conseil Supérieur de la Communication Sociale (CSCS) du Mozambique dont le règlement par anticipation arrive à échéance en

2023. Les Instances à jour jusqu'en 2022, une douzaine, reçoivent un seul avis, celui de l'année 2023. Il s'agit notamment de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin, du Conseil Supérieur de la Communication (CSC) du Burkina Faso, du Conseil National de la Communication (CNC) du Burundi, de l'Autorité de Régulation de la Communication (ARC), de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) de la Côte d'Ivoire, de la National Media Commission (NMC) du Ghana, de la Haute Autorité de la Communication (HAC) du Mali, de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) du Maroc, de la Haute Autorité de la Presse Audiovisuelle (HAPA) de la Mauritanie, du Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA) du Sénégal, de

la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Togo et de la Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA) de la Tunisie. Deux avis de recouvrement sont adressés aux Instances non à jours, un avis de récapitulation des arriérés dus et un autre de l'année en cours. Une lettre de transmission accompagne les avis de recouvrement.

Sur la base de ces documents, les Instances arrivent à engager, décaisser et rapatrier les devis sur le compte du RIARC domicilié dans les registres de la Société Général Bénin (SGB).

Rappelons qu'au dernier trimestre de l'année 2022, le compte du RIARC a reçu des encaissements en provenance de plusieurs Instances. La Haute Autorité de la Presse Audiovisuelle (HAPA) de la Mauritanie s'est mise à jour en versant, avec présentation des pièces justificatives au Secrétariat Exécutif du RIARC, la cotisation de l'année en cours et celle de l'année 2021. La Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA) de la Tunisie et la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin se sont, quant à elles, acquittées de leur cotisation au titre de l'année 2022 et sont à jours.

Mikaïla TOKO

## HAPA/MAURITANIE

## COUVERTURE MEDIATIQUE DES DOSSIERS JUDICIAIRES

*La haute autorité de la presse et de l'audiovisuel (hapa) de la mauritanie organise une session de formation sur le renforcement des capacités des journalistes dans le domaine.*



*La tribune officielle à l'ouverture des travaux.*

La Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA) a organisé le jeudi 9 janvier 2023, à son siège de Nouakchott, une session de formation portant sur le renforcement des capacités des journalistes dans le domaine de la couverture des dossiers judiciaires. A l'ouverture de la session, le Président de la Haute autorité, El-Hussein Ould MEDDOU, a expliqué l'importance de la formation dans le domaine du journalisme judiciaire spécialisé et son rôle dans le renforcement des compétences des journalistes, l'éclairage de l'opinion publique et la consécration du droit du citoyen à l'information. Il a présenté un exposé sur les relations entre la justice et les médias en Mauritanie, en tant que partenaires complémentaires au regard de leurs rôles majeurs dans le respect des valeurs de justice et de transparence.

Monsieur Ould MEDDOU a ajouté que ces rôles vont notamment du passage des étapes du secret de l'enquête, jusqu'au procès. La presse joue le rôle de médiateur pour éclairer l'opinion publique sur ce qui se passe dans les salles d'audience. Il



*Vue partielle des participants lors des travaux.*

a souligné que durant le procès qui se déroule actuellement à Nouakchott, quatre-vingt-quinze journalistes nationaux et internationaux ont été accrédités pour suivre et transmettre le déroulement du procès à l'opinion publique. Cela a-t-il dit est un indicateur du niveau de l'accès des journalistes aux procès, et une garantie de la circulation de l'information comme et de la transparence. Il a indiqué que l'accès adéquat aux procès publics va de pair avec le souci de sécuriser ces

couvertures médiatiques avec le professionnalisme et l'objectivité requis.

Dès lors, il a mis en exergue la nécessité de posséder une culture juridique et judiciaire afin de consacrer le droit du citoyen à l'information.

**SY MAMOUDOU**

Point Focal HAPA Mauritanie

HAPA/MAURITANIE

FORMATION SUR LA PRESENCE DES FEMMES DANS LES MEDIAS

## LA HAUTE AUTORITE DE LA PRESSE ET DE L'AUDIOVISUEL (HAPA) DE LA MAURITANIE ET LE CENTRE CAWTAR CONJUGUENT LEURS EFFORTS

Le Président de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA), M. El-Hussein Ould MEDDOU, a supervisé le mardi 18 janvier 2023, l'ouverture de l'atelier de formation électronique sur la présence des femmes dans les médias. Cette session est organisée par la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel en collaboration avec le Centre de formation des femmes arabes, CAWTAR. Trente femmes journalistes ont participé à l'atelier, à travers la plate-forme du Centre de formation en ligne "CAWTAR".



Les participantes avec au fond de la salle M. El-Hussein Ould MEDDOU, Président de la HAPA.

Prenant la parole à cette occasion, le Président de la haute autorité a souligné l'importance de cette rencontre dans le renforcement de la présence des femmes en tant qu'actrices et sujettes dans les médias nationaux, appelant les participantes à persévérer, à accompagner les

chiffres présentés par l'enquête sur le pluralisme, qui a été préparée par la HAPA, indiquaient que le pourcentage de présence des femmes atteignait 33 % dans les médias publics. Ce chiffre augure le niveau de progrès atteint, mais il indique d'autre part l'existence d'un autre défi, relatif non pas à la présence de la femme au niveau quantitatif, mais plutôt la faible présence de la femme dans les centres de décisions des médias et dans les grilles des programmes.

Le Président de la HAPA a estimé que l'absence des femmes dans les médias se traduit par leur effacement, ou la déformation des contenus médiatiques les concernant, alors que leur présence dans ces centres de décision devrait assurer un contenu équilibré des médias.

Il a félicité les femmes journalistes

suite à la nomination de deux femmes professionnelles des médias au sein du nouveau Conseil de la HAPA. Cette démarche tend vers une plus grande responsabilité des femmes au niveau des médias. Les experts encadrant l'atelier du centre Cawthar, Lubna Al-Najjar et Hiyam Qaloul, ont apporté des éclaircissements sur les mécanismes pratiques de la formation et le contenu de l'atelier de formation.

Le programme de formation de l'atelier renferme plusieurs modules qui comprennent entre autres :

- Les Outils d'analyse de l'image et la présence des femmes dans les médias
- Les stéréotypes sur les femmes dans les médias.
- Les Principes de traitement équitable des questions féminines
- Rappelons enfin que la HAPA a organisé plusieurs sessions de formation en collaboration

avec Cawtar, et a signé une convention de coopération le 08 mars 2020 avec le **CENTRE CAWTAR** basé à TUNIS



Photo de famille de quelques participantes à l'atelier.

formateurs et à profiter des modules de formation proposés.

Ould MEDDOU a estimé que les

---

**SY Mamoudou**

Point focal de la HAPA Mauritanie

## HACA/MAROC

## INTENSES ACTIVITÉS DU RIARC À L'OCCASION DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES AU BÉNIN

À l'invitation de M. Rémi Prosper Moretti, Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et la Communication (HAAC) du Bénin et Secrétaire Exécutif du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC), Mme Latifa Akharchach, Présidente en exercice du RIARC, a pris part, aux côtés des Présidents des instances de Régulation du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger, du Sénégal ainsi que les représentants des régulateurs de la Guinée et du Togo (tous membres de la plateforme de régulateurs de l'UEMOA et de la Guinée), à une mission d'observation de la couverture médiatique des élections législatives qui se sont tenues le 08 janvier dernier au Bénin.



La Présidente du RIARC, Madame Latifa AKHARBACH et les Présidents de la plateforme des régulateurs de l'UEMOA et la Guinée en visite à Frissons Radio.

**A**u cours de cette mission, les délégations invitées se sont réunies à plusieurs reprises avec le Collège des Conseillers et les équipes techniques de la HAAC Bénin, afin d'échanger autour des différentes décisions prises par le régulateur béninois pour encadrer le traitement médiatique de la campagne électorale.

Le programme des délégations conviées comprenait également une série de réunions de débriefings et de visites de terrain de certains médias béninois, notamment l'Office de Radiotélévision du Bénin (ORTB), les médias privées CAPP FM et Frissons TV, ainsi que des entrevues avec les présidents respectifs de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) et la Plateforme électorale des organisations de la



Visite de la délégation dans les studios de la Radio CAPP FM.

société civile, ainsi qu'avec le chef de la mission d'observation de la CEDEAO.

Lors de la nuit du scrutin, Mme Latifa AKHARBACH, présidente du RIARC figurait parmi le premier plateau d'intervenants de l'ORTB lorsque dans le même temps, le Président du CNRA Sénégal, M.

Babacar DIAGNE, en sa qualité de Président de la plateforme des régulateurs audiovisuels des pays de l'UEMOA et de la Guinée, était l'invité de l'émission consacrée aux élections sur la chaîne privée TV Carrefour.

**La Direction de la Coopération Internationale**

HACA/MAROC

## LA PRESIDENTE DE LA HACA DU MAROC DÉCORÉE AU RANG DE COMMANDEUR DANS L'ORDRE DU MÉRITE DE LA COMMUNICATION DE CÔTE D'IVOIRE

Mme Latifa AKHARBACH, présidente de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle du Maroc, a été décorée, ce lundi 13 mars 2023 à Abidjan, de l'insigne de Commandeur dans l'Ordre du Mérite de la Communication de Côte d'Ivoire au nom du Président de la République M. Alassane Dramane Ouattara.



Photo de famille des récipiendaires

Dans une allocution prononcée lors de la cérémonie solennelle présidée par le ministre de la Communication et Porte-parole du gouvernement, M. Amadou Coulibaly, Mme Latifa AKHARBACH s'est dit honorée de recevoir cette distinction au rang le plus élevé de l'Ordre du Mérite de la Communication de Côte d'Ivoire. Tout en se félicitant de la conviction partagée en matière de coopération sud-sud et d'action panafricaine avec son vis-à-vis ivoirien Maître René Bourgoïn, récipiendaire de la même décoration, elle a affirmé que : « la HACA a résolument inscrit son action de coopération internationale dans la vision africaine de Sa Majesté le Roi Mohammed VI qui prône, face aux nombreux défis auxquels fait face notre continent, la solidarité et la recherche de solutions africaines, mises en œuvre au bénéfice du citoyen africain ». Elle a estimé également que la consolidation de la coopération entre les deux instances de

régulation é t a i t favorisée par l'excellence des relations maroco-ivoiriennes « lesquelles sont fondées sur la fraternité agissante et l'estime réciproque

et se renforcent en permanence grâce à l'impulsion déterminée et visionnaire de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et de Son Excellence M. Le Président Alassane Ouattara » La présidente de la HACA qui assume également la présidence du Réseau des Instances Africaines de la Régulation de la Communication pour un mandat de deux ans,

a par ailleurs considéré que « cette décoration exprime aussi un précieux soutien à l'action, d'intérêt général, assumée par les régulateurs. Car la régulation des médias a pour mission fondamentale de garantir les droits des citoyens à des contenus médiatiques pluralistes, éthiques et respectueux des principes des droits humains et des valeurs démocratiques de promotion du pluralisme d'expression, de la cohésion sociale et du vivre ensemble ».

Ont assisté à cette cérémonie plusieurs hautes personnalités ivoiriennes, des diplomates, des représentants d'institutions médiatiques ainsi que des cadres supérieurs de l'instance de régulation ivoirienne et M. Talal Salahdine, Manager des Affaires Africaines et Internationales au sein de la HACA.



Madame Latifa AKHARBACH, Présidente HACA/MAROC, portant au cou sa décoration

La Direction de la Coopération Internationale

HAMA/TCHAD

## LE PRESIDENT DE LA HAMA TCHAD RENCONTRE LE PATRONAT DE LA PRESSE PRIVEE

*Le Président de la Haute Autorité des Media et de l'Audiovisuel (HAMA), Abdéramane Barka Abdoulaye Doningar, a reçu l'Union du patronat de la presse tchadienne (UPPT), le lundi 16 janvier 2023. Au cours de la rencontre, le bureau du patronat, conduit par son président Juda Allahondoum, a présenté ses vœux à l'équipe dirigeante de l'instance de régulation qu'est la HAMA d'une part, et d'autre part, il y a eu des échanges relatifs à l'environnement socio-économique des medias privés, et à l'exercice de la profession de journaliste au Tchad.*



*Photo de famille du Président de la HAMA Tchad avec les membres l'Union du patronat de la presse tchadienne (UPPT)*

Il ressort de ces échanges la nécessité d'assainir le milieu de la presse privée, de redynamiser la profession et surtout de « ne pas s'amuser avec notre plume et notre micro à d'autres desseins mais plutôt les utiliser pour un journalisme professionnel de qualité », Souligne le président de la Haute Autorité des Medias et de l'Audiovisuel (HAMA).

Le président du patronat de la presse privée du Tchad, pour sa part, tout en réaffirmant son engagement pour la redynamisation de la profession, a également plaidé pour l'amélioration de l'aide publique à la presse, qui, selon lui, ne répond pas aux besoins réels exprimés par les medias privés dans leur ensemble au regard des charges qu'ils supportent.

Conscient des difficultés évoquées par la délégation du patronat de la presse privée

tchadienne, notamment la quasi inexistence de publicité dans les parutions et le faible niveau managérial des responsables des medias tchadiens, le président de la HAMA l'encourage à plus de professionnalisme. « Les médias doivent se conformer à la loi et aux textes qui régissent le métier afin d'éviter tout type d'ennui. Il nous faut une presse qui participe au développement, une presse sincère et citoyenne », a-t-il insisté.

Abdéramane Barka Abdoulaye DONINGAR a réitéré son soutien et sa détermination à aider les organes de presse du mieux de ses capacités.

**Isabelle NAÏSSEM**  
Point focal RIARC - Tchad

HACA/CÔTE D'IVOIRE

## REGULATION DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE EN CÔTE D'IVOIRE LA HACA ADOPTE UN NOUVEAU CADRE LEGAL

*La Côte d'Ivoire vient de réaménager le dispositif légal du Secteur de la communication audiovisuelle pour prendre en compte certaines activités de communication audiovisuelle, notamment celles des plateformes numériques et d'une catégorie d'acteurs sur Internet, à savoir les activistes, blogueurs et influenceurs ainsi que la question de la mesure des audiences des médias audiovisuels.*



*Me René BOURGOIN, Président de la HACA Côte d'Ivoire*

La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA), régulateur dudit secteur a été l'initiatrice de ce nouveau dispositif légal par la loi n°2022-979 du 20 décembre 2022 modifiant la loi n°2017-868 du 27 décembre 2017 portant régime juridique de la communication audiovisuelle.

Cette loi soumet désormais les plateformes numériques à l'autorisation de la HACA et les assujettit au paiement d'une

redevance annuelle dont le montant est fixé par décret.

La HACA ayant noté que certaines personnes diffusaient des contenus audiovisuels qui n'avaient pas le caractère de correspondances privées, lesquels contenus pouvaient ne pas respecter les principes généraux de la communication audiovisuelle, a donc considéré que les contenus publiés par ces acteurs, notamment les activistes, blogueurs et influenceurs, devaient être soumis au respect de ces principes

généraux.

Ainsi, aux termes de l'article 80 bis de la nouvelle loi du 20 décembre 2022 « la diffusion de contenus audiovisuels de tout site de blogueurs, d'activistes ou influenceurs disposant de 25.000 abonnés en ligne, n'a pas le caractère de correspondance privée et est par conséquent soumise au respect des principes généraux de la communication audiovisuelle » tels qu'énoncés à l'article 31 de la loi n°2017-868 du 27 décembre 2017





portant régime juridique de ce type de communication.

En cas de non-respect de l'un de ces principes, la HACA peut ordonner par décision, à tout fournisseur d'accès à Internet, hébergeur de site, intermédiaire technique offrant un accès à des services de communication audiovisuelle ou assurant à titre gratuit ou onéreux le stockage direct et permanent pour mise à disposition de contenus, la suspension immédiate de l'accès audit service ou contenu illégal ou malveillant.

Le dirigeant de droit ou de fait du fournisseur d'accès à internet, de l'hébergeur du site outout intermédiaire technique qui,

suite à la décision de la HACA, n'aura pas procédé au retrait ou empêché l'accès à tout contenu audiovisuel visé par cette décision, est puni d'une peine d'emprisonnement de trois mois à un an et d'une amende de 2 000 000 à 10 000 000 de francs.

La mise en œuvre de ce nouveau cadre légal est intervenue pour la première fois dans une affaire concernant une influenceuse ivoirienne dénommée « Lolo Beauté», suite à la diffusion sur les réseaux sociaux de vidéos de celle-ci, la présentant dans des postures totalement indécentes et impudiques avec une exhibition de son intimité, le tout soutenu par des commentaires inconvenants et inappropriés.

Se fondant sur l'article 80 bis de la loi sus-visée, la HACA, nonobstant la suite que les autorités compétentes réserveraient éventuellement à cette affaire, a pris toutes les dispositions nécessaires pour :

- le retrait immédiat de ces vidéos abjectes tant par les images que par les commentaires ;
- la restriction du compte Facebook de la dénommée « Lolo Beauté » pour une période de 30 jours ;
- la démonétisation du compte en lien avec les vidéos incriminées.

Par ailleurs, la loi attribue à la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, au titre de l'une de ses missions, l'encadrement de la mesure des audiences des médias audiovisuels et la certification des résultats des études réalisées.

L'instauration de cette mesure des audiences vise à instaurer une libre et saine concurrence entre les opérateurs du secteur de la communication audiovisuelle.

L'objectif poursuivi à travers ces nouvelles dispositions légales est de garantir la liberté de la communication audiovisuelle et d'assurer la protection du jeune public afin d'éviter certaines dérives sur Internet, notamment la diffusion des contenus susceptibles d'affecter le développement physique mental ou moral des mineurs, l'incitation à la haine, à la discrimination ethnique, sociale et religieuse, à la xénophobie ou à l'incitation publique à commettre une infraction.

# LOI PORTANT REGIME JURIDIQUE DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE N CÔTE D'IVOIRE

## REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE Union-Discipline-Travail

LOI N° 2022-979 DU 20 DECEMBRE 2022  
MODIFIANT LA LOI N°2017-868 DU 27 DECEMBRE 2017 PORTANT  
REGIME JURIDIQUE DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE

L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ont adopté,  
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi dont la teneur suit :

### Article 1 :

Les articles 1, 7, 74, 122, et 126 de la loi n°2017-868 du 27 décembre 2017 portant régime juridique de la communication audiovisuelle sont modifiés ainsi qu'il suit :

#### Article 1 nouveau :

Au sens de la présente loi, on entend par :

- ADSL Asymmetrical Digital Subscriber Line, Liaison Asymétrique Numérique.
- activiste, personne qui s'attache à une cause politique, économique, environnementale ou sociale et qui milite intensément pour la défendre à travers la publication sur les réseaux sociaux des opinions en vue de parvenir au changement économique, politique, environnemental ou social souhaité au sein de la société.
- affectataire de bande de fréquences, département ministériel ou autorité administrative ayant accès à une ou plusieurs bandes de fréquences de services spécifiques, pour son propre usage ou pour l'attribution de fréquences à des tiers.
- assignation d'une fréquence ou d'un canal radioélectrique, autorisation donnée par une administration pour l'utilisation par une station radioélectrique d'une fréquence ou d'un canal radioélectrique déterminé selon des conditions spécifiées.
- attribution d'une bande de fréquence, inscription dans le tableau d'attribution des bandes de fréquences d'une bande de fréquences déterminée, aux fins de son utilisation par un ou plusieurs services de radiocommunication terrestre ou spatiale.

N° 2200974

1

- autorisation, acte administratif qui confère à une entreprise un ensemble de droits et d'obligations spécifiques, en vertu desquels cette entreprise est fondée à établir, à exploiter des réseaux ou à fournir des services de communication audiovisuelle.
- blog ou blogue, type de site web ou une partie d'un site web utilisé pour la publication périodique et régulière d'articles personnels, généralement succincts, rendant compte d'une actualité autour d'une thématique particulière. À la manière d'un journal intime, ces articles appelés billets publiés par son/ses propriétaire(s) ou son/ses webmaster(s), sont typiquement datés, signés et présentés dans un ordre rétro chronologique. Ils permettent à son auteur, appelé blogueur, d'exprimer une opinion subjective et sont la plupart du temps ouverts aux commentaires des lecteurs.
- blogueur, personne ayant créé son blog, son journal ouvert à tous sur un site Internet.
- brouillage, toute opération technique permettant de rendre inintelligible un service de médias audiovisuels à toute personne ne disposant pas des titres d'accès requis.
- CMR, Conférence Mondiale des Radiocommunications.
- communication audiovisuelle, toute mise à disposition du public ou de catégories de public, par un procédé de télécommunication, de signes, de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de messages de toute nature qui n'ont pas le caractère d'une correspondance privée.
- communication électronique, toute émission, toute transmission et toute réception sous forme de signes, de signaux, d'écrits, d'images, de sons par voie électromagnétique.
- communication publique en ligne, toute communication audiovisuelle transmise sur demande individuelle par un procédé de télécommunication.
- contrepartie financière, montant en numéraire payé par un titulaire d'une autorisation, conformément aux textes en vigueur.
- contrôle annuel des stations radioélectriques, activité permettant la vérification de la conformité intrinsèque des caractéristiques techniques d'émission de chaque station radioélectrique en exploitation, au regard de la réglementation nationale et internationale en vigueur. Il s'agit ici de faire les mesures radioélectriques et le contrôle de la conformité des infrastructures et accessoires de station en exploitation. Le contrôle de la conformité des infrastructures et accessoires de station en exploitation fait l'objet de rapport adressé au propriétaire desdits infrastructures.

2

- contrôle des bandes de fréquences, activité permettant de fournir les informations statistiques sur la nature technique et opérationnelle de l'occupation du spectre (taux d'occupation, sources d'émissions, surveillance, disponibilité de fréquences discrètes à assigner, évaluation de la compatibilité électromagnétique). En outre elle permet de vérifier la conformité de l'utilisation par rapport aux réglementations nationales et internationales.
- convention sur l'usage des fréquences, acte par lequel l'autorité de régulation de la communication audiovisuelle, agissant au nom et pour le compte de l'Etat, et un promoteur de la communication audiovisuelle déterminent conformément à la loi, les obligations et engagements de chacune des parties dans le cadre de l'exploitation d'une fréquence de télévision ou de radio, dans un lieu géographique défini et pour une durée déterminée.
- diffuseur, tout prestataire chargé des opérations techniques de diffusion des signaux de radiodiffusion sonore et télévisuelle.
- distributeur de services, toute personne morale qui établit avec des éditeurs de services, des relations contractuelles en vue de constituer une offre de services de communication audiovisuelle mise à la disposition du public par voie hertzienne terrestre, par câble, par satellite ou par tout autre mode technique, ainsi que toute personne qui constitue une telle offre en établissant des relations contractuelles avec d'autres distributeurs.
- dividende numérique, ensemble des fréquences libérées suite au passage à la télévision numérique terrestre et à l'arrêt de la télévision analogique.
- données par satellite, toutes informations sonores ou télévisuelles reçues par satellite.
- éditeur de programmes ou éditeur de services, toute personne morale qui assume la responsabilité éditoriale d'un ou de plusieurs services audiovisuels composés de programmes qu'elle a produits, coproduits, fait produire ou acheter, en vue de les diffuser ou de les faire diffuser.
- embrouillage, toute opération technique permettant de rendre inintelligible un service de médias audiovisuels à toute personne ne disposant pas des titres d'accès requis.
- fibre optique, support servant à transporter des informations sous forme de signaux lumineux à la place du courant électrique.
- fournisseur d'accès à Internet (FAI), personne morale offrant à ses clients l'accès au réseau Internet, ainsi qu'à une gamme de services en ligne associés.
- frais connexes, frais relatifs à la délivrance de licences radio et de certificats

3

d'opérateur radiotéléphonique, de la relève de brouillage et de vignettes de terminaux de réseaux radioélectriques à usage privé.

- fréquence, rythme de répétition ou de propagation des ondes radioélectriques dans l'espace.
- hébergeur, communément appelé hébergeur Web ou hébergeur Internet désigne l'entité qui propose comme service l'hébergement d'un site Web. L'hébergeur est un acteur du Web qui dispose de serveurs connectés à Internet, sur lesquels sont stockés les différents contenus d'un site Web.
- influenceur, personne qui utilise les réseaux sociaux, les blogs, les vidéos et autres moyens de communication sur le web pour diffuser ses opinions auprès des internautes et qui est capable d'influencer ces derniers en modifiant leurs modes de consommation.
- multiplex, ensemble de chaînes de radios et/ou de télévisions diffusées sur la même fréquence radioélectrique par un émetteur Télévision Numérique Terrestre.
- ondes radioélectriques ou ondes hertziennes, ondes électromagnétiques dont la fréquence est par convention inférieure à 3000 GHz, se propageant dans l'espace sans guide artificiel.
- opérateur de multiplex, toute personne morale qui assure les opérations techniques de formation et de gestion d'un multiplex.
- organisme de radiodiffusion, toute entreprise autorisée à fournir un service de radiodiffusion sonore ou télévisuel au public en général ou à une partie de celui-ci.
- parrainage, toute contribution d'une entreprise ou d'une personne morale publique ou privée, n'exerçant pas d'activités de radiodiffusion ou de production d'œuvres audiovisuelles, au financement d'émissions de radio ou de télévision, afin de promouvoir son nom, sa marque, son image, ses activités ou ses réalisations.
- période de transition ou période de Simulcast, période de diffusion simultanée des émissions télévisuelles en modes numérique et analogique.
- plan de service, numérotation attribuée par le régulateur aux différents programmes pour le téléspectateur.
- Plateforme de partage, site Web social d'hébergement de fichiers permettant à l'utilisateur de sauvegarder et de partager ses références, que ce soit des

4

photos, des vidéos, de la musique, du contenu.

- production propre, programmes conçus par le personnel d'un service de radiodiffusion sonore ou télévisuel, composés et réalisés par lui ou sous son contrôle et qui ne peuvent être constitués ni par la diffusion répétée, ni par la retransmission simultanée ou différée de programmes d'une autre station.
- programmes de télévision, émissions télévisées des services de radiodiffusion et autres transmissions d'images ou de textes accompagnées ou non de sons.
- programmes sonores, émissions sonores des services de radiodiffusion et autres transmissions de sons.
- publicité, toute forme de message audiovisuel diffusé contre rémunération ou contrepartie en vue soit de promouvoir la fourniture des biens ou services, y compris ceux qui sont présentés sous leur appellation générique, dans le cadre d'une activité associative, commerciale, industrielle, artisanale, culturelle, agricole ou de profession libérale, soit d'assurer la promotion commerciale d'une entreprise publique ou privée, à l'exclusion des offres directes au public en vue de la vente, de l'achat ou de la location de produits ou en vue de la fourniture de service contre rémunération.
- publicité comparative, toute publicité qui met en comparaison des biens ou services en identifiant, implicitement ou explicitement, un concurrent ou des biens ou services offerts par un concurrent.
- radiocommunication, télécommunication réalisée à l'aide des ondes radioélectriques.
- radiodiffusion, tout service de radiocommunication dont les émissions sont destinées à être reçues directement par le public en général et pouvant comprendre des émissions sonores, des émissions de télévision ou d'autres genres d'émissions.
- réception communautaire dans le service de radiodiffusion par satellite, toute réception des émissions d'une station spatiale du service de radiodiffusion par satellite au moyen d'installations réceptrices pouvant, dans certains cas, être complexes et avoir des antennes de plus grandes dimensions que celles utilisées pour la réception individuelle, et destinées à être utilisées, soit par un groupe du public en général, en un même lieu, soit au moyen d'un système de distribution desservant une zone limitée.
- réception individuelle dans le service de radiodiffusion par satellite, réception des émissions d'une station spatiale du service de radiodiffusion par satellite au moyen d'installations munies d'antennes de faibles dimensions.

5

- ressources rares ou ressources limitées, ressources de numérotation, les fréquences radioélectriques, les positions orbitales, les adresses IP.
- RNT Radio Numérique Terrestre, radio numérique diffusée par voie hertzienne terrestre.
- service de médias audiovisuels à la demande (SMAD), services de communication au public par voie électronique permettant le visionnage de programmes, au moment choisi par l'utilisateur et à sa demande, à partir d'un catalogue de programmes, dont la sélection et l'organisation sont contrôlées par l'éditeur de ce service.
- Service de plateformes de partage de vidéos, service proposant au grand public des programmes ou des vidéos, ou les deux, créé par l'utilisateur, qui ne relève pas de la responsabilité éditoriale du fournisseur de la plateforme de partage de vidéos, dans le but d'informer, de divertir ou d'éduquer, par le biais de réseaux de communications électroniques et dont l'organisation est déterminée par le fournisseur de la plateforme de partage de vidéos, à l'aide notamment de moyens automatiques ou d'algorithmes, en particulier l'affichage, le balisage et le séquençement.
- service de radiocommunication, service impliquant la transmission, l'émission ou la réception d'ondes radioélectriques à des fins spécifiques de télécommunication.
- service de radiodiffusion par satellite, service de radiodiffusion dans lequel des signaux émis ou retransmis par des stations spatiales sont destinés à être reçus directement par le public en général ; qu'il s'agisse de réception individuelle et de réception communautaire.
- simulcast, toute diffusion simultanée des émissions télévisuelles en mode numérique et en mode analogique.
- site radioélectrique, espace géo-localisé comprenant des infrastructures notamment des pylônes, des sources d'énergie et autres accessoires devant permettre d'accueillir des stations radioélectriques.
- station radioélectrique, ensemble d'émetteurs et de récepteurs, y compris les appareils accessoires, nécessaires pour assurer un service de radiocommunication en un emplacement donné.
- spectre, ensemble des radiations monochromatiques résultant de la décomposition d'une lumière complexe et, plus généralement, répartition de l'intensité d'une onde acoustique ou électromagnétique, d'un faisceau de particules, en fonction de la fréquence, de l'énergie.

6

- spectre de fréquences radioélectriques, ensemble des fréquences de la bande de 0 KHz à 3000 GHz.
- spectre électromagnétique, ensemble complet des fréquences.
- station, un ou plusieurs émetteurs ou récepteurs ou un ensemble d'émetteurs et de récepteurs, y compris les appareils accessoires, nécessaires pour assurer un service de radiocommunication ou pour le service de radioastronomie, en un emplacement donné.
- station terrestre, une station située soit sur la surface de la terre, soit dans la partie de l'atmosphère terrestre, destinée à communiquer avec une ou plusieurs stations spatiales ou avec une ou plusieurs stations de même nature, à l'aide d'un ou plusieurs satellites réflecteurs ou autres objets spatiaux.
- système MMDS, un système de télédistribution sans fil, qui diffuse des programmes de télévision par transmission hyperfréquence, à partir d'un point central ou tête de réseau vers de petites antennes réceptrices.
- téléachat, toute émission de promotion de produits ou de service sous la forme d'offres directes au public en vue de la vente, de l'achat ou de la location.
- télédiffusion, toute diffusion par tout procédé de télécommunication de sons, d'images, de documents, de données et de messages de toute nature ;
- télédistribution, toute diffusion de programmes de télévision à des abonnés dont l'appareil est relié par câble à la tête de réseau.
- télécommunication, toute transmission, émission ou réception de signes, de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de renseignements de toute nature, par fil, radioélectricité, optique ou autres systèmes électromagnétiques.
- télétexte, tout procédé de télécommunication qui permet l'affichage de textes ou de graphismes sur l'écran d'un téléviseur à partir d'un signal de télévision ou d'une ligne téléphonique.
- télévision, toute forme de télécommunication destinée à la transmission d'images, de scènes animées ou fixes, accompagnées ou non de son, pouvant être reproduites sur un écran au fur et à mesure de leur réception.
- TNT, Télévision Numérique Terrestre, télévision numérique diffusée par voie hertzienne terrestre.
- vidéographie, tout procédé de télécommunication qui permet la visualisation d'images alphanumériques et graphiques sur un écran électronique ;

7

hertzienne, voie radioélectrique en libre propagation dans l'espace sans support physique ; voie par câble, voie empruntant un câble.

- Web radio, chaîne de radio diffusée exclusivement par internet et dont le service est composé d'une grille structurée de programmes, qui peuvent être écoutés de façon simultanée par les auditeurs.
- Web TV, chaîne de télévision diffusée exclusivement par internet et dont le service est composé d'une grille structurée de programmes à dominante vidéo, organisés selon une logique éditoriale et qui peuvent être visionnés de façon simultanée par les téléspectateurs.

#### Article 7 nouveau :

La HACA a pour mission d'assurer la régulation de la communication audiovisuelle.

A ce titre, elle est chargée :

- d'assurer le respect des principes définis aux articles 3 et 4 de la présente loi ;
- de garantir et d'assurer la liberté et la protection de la communication audiovisuelle ;
- de garantir l'accès et le traitement équitables des Institutions de la République, des partis politiques, des associations et des citoyens aux organes officiels d'information et de communication ;
- de garantir l'égalité d'accès et de traitement ainsi que l'expression pluraliste des courants d'opinions, particulièrement pendant les périodes électorales ;
- de garantir l'indépendance et d'assurer l'impartialité du secteur public de la communication audiovisuelle, notamment la radiodiffusion sonore et télévisuelle ;
- de veiller au respect de l'éthique et de la déontologie en matière d'information ;
- de veiller à la qualité et à la diversité des programmes, au développement et à la promotion de la communication audiovisuelle nationale ainsi qu'à la mise en valeur du patrimoine culturel national, africain et universel ;
- de favoriser et de garantir le pluralisme dans l'espace audiovisuel ;
- d'assigner les fréquences de radiodiffusion sonore et télévisuelle ;

8

- d'autoriser par convention, les services de communication audiovisuelle et de veiller au respect du cahier des charges annexé à cette convention ;
- d'exercer un contrôle par tous les moyens appropriés notamment sur l'objet, le contenu, les modalités de programmation des émissions publicitaires et parrainées ;
- de définir et de proposer au Gouvernement les normes relatives aux matériels et techniques de compression, de diffusion et de réception des émissions audiovisuelles ;
- d'assurer l'encadrement de la mesure des audiences des médias et de certifier les résultats des études réalisées.

**Article 74 nouveau :**

L'organisme chargé de la conservation du patrimoine audiovisuel a pour mission de conserver et de mettre en valeur le patrimoine audiovisuel national. Il assure la conservation des archives audiovisuelles des organismes publics et privés de la radiodiffusion et contribue à leur exploitation ainsi qu'à l'innovation et à la recherche dans le domaine de la production et de la communication audiovisuelle.

L'organisme chargé de la conservation du patrimoine audiovisuel reçoit le dépôt légal de tout programme audiovisuel diffusé.

Un décret pris en Conseil des ministres détermine les modalités d'application du présent article.

**Article 122 nouveau :**

Le présent titre a pour objet la réglementation des activités relatives à la radiodiffusion sonore et télévisuelle en modes analogique et numérique terrestre et à l'édition de programmes audiovisuels diffusés par tout autre moyen de communication électronique.

**Article 126 nouveau :**

L'autorisation d'émettre des programmes audiovisuels ne peut être accordée qu'à une personne morale de droit ivoirien.

Le capital social d'un éditeur de service et d'un opérateur de diffusion ne peut être détenu majoritairement, à la fois par une personne physique et une personne morale.

La part détenue par les investisseurs privés ivoiriens, dans le capital social de la personne morale prévue à l'alinéa précédent ne saurait être inférieure à 35% du capital social pour ce qui concerne les organismes privés de radiodiffusion autres que les services de radiodiffusion privés non commerciaux et les services d'édition de programmes audiovisuels diffusés par tout autre moyen de communication électronique.

**Article 2 :**

Il est inséré entre les articles 40 et 41, un article 40 bis, libellé ainsi qu'il suit :

**Article 40 bis :**

La HACA peut ordonner par décision, à tout fournisseur d'accès à Internet, hébergeur de site ou intermédiaire technique offrant un accès à des services de communication audiovisuelle ou assurant à titre gratuit ou onéreux le stockage direct et permanent pour mise à disposition de contenus, la suspension immédiate de l'accès audit service ou contenu illégal ou malveillant.

Les fournisseurs de services de plateformes de partage de vidéos mettent en place des mesures appropriées pour protéger d'une part, les mineurs contre les contenus susceptibles d'affecter leur développement physique, mental ou moral et d'autre part, le grand public contre l'incitation notamment à la haine, à la discrimination ethnique, sociale et religieuse, à la xénophobie ou à la provocation publique à commettre une infraction.

En cas de non-respect des obligations ci-dessus, les personnes mentionnées aux alinéas précédents sont passibles des sanctions prévues à l'article 228 bis de la loi.

**Article 3 :**

Il est inséré entre les articles 80 et 81, un article 80 bis, libellé ainsi qu'il suit :

**Article 80 bis :**

Les services de plateformes de partage de vidéos accessibles sur le territoire sont soumis à l'autorisation de la HACA. Ils sont assujettis au paiement d'une redevance annuelle dont le montant est fixé par décret.

La diffusion de contenus audiovisuels de toute plateforme de blogueur, activiste ou influenceur disposant de 25.000 abonnés en ligne, n'a pas le caractère de

correspondance privée et est par conséquent soumise au respect des principes généraux de la communication audiovisuelle tels qu'énoncés à l'article 3 de la loi n°2017-858 du 27 décembre portant régime juridique de la communication audiovisuelle.

**Article 4 :**

Il est inséré entre les articles 109 et 110, un article 109 bis, libellé ainsi qu'il suit :

**Article 109 bis :**

L'exploitation d'un programme audiovisuel par un tiers est soumise à l'accord préalable de son auteur, de ses ayants droit ou de la société de gestion collective des droits d'auteur.

En cas d'exploitation illégale de contenus audiovisuels, le titulaire de droits peut, sur décision de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, saisir le prestataire technique de la diffusion, le fournisseur d'accès à Internet ou tout intermédiaire en vue d'empêcher l'accès au programme incriminé ou de procéder à son retrait.

Dans ces conditions, le prestataire technique de la diffusion, le fournisseur d'accès à Internet ou l'intermédiaire technique, sur décision de la HACA, est tenu d'empêcher l'accès au programme incriminé ou de procéder à son retrait, sous la responsabilité du titulaire de droits.

La HACA peut demander à tout exploitant de moteur de recherche, annuaire ou autre service de référencement de faire cesser le référencement des adresses électroniques donnant accès à ces services audiovisuels de communication au public en ligne.

**Article 5 :**

Il est inséré entre les articles 176 et 177, un article 176 bis, libellé ainsi qu'il suit :

**Article 176 bis :**

La mise en œuvre de la mesure des audiences des médias est assurée par une structure dont la création est prévue par décret pris en Conseil des Ministres.

**Article 6 :**

Il est inséré entre les articles 228 et 229, un article 228 bis, libellé ainsi qu'il suit :

**Article 223 bis :**

Est puni d'une peine d'emprisonnement de trois mois à un an et d'une amende de 2 000 000 à 10 000 000 de francs, le dirigeant de droit ou de fait du fournisseur d'accès à Internet, de l'hébergeur du site ou tout intermédiaire technique qui, suite à la décision de la HACA, n'aura pas procédé au retrait ou empêché l'accès à tout contenu audiovisuel visé par cette décision.

**Article 7 :**

La présente loi sera publiée au Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Abidjan, le 20 décembre 2022

**Alassane OUATTARA**

Copie certifiée conforme à l'original  
Le Secrétaire Général du Gouvernement



Roger Charlemagne DAH  
Magistrat Hors Hiérarchie

HAPA/MAURITANIE

# LA HAPA PARTICIPE A LA CONFERENCE MONDIALE DE L'UNESCO SUR L'INTERNET ET LA REGULATION DES PLATEFORMES NUMERIQUES

La conférence Mondiale organisée par l'UNESCO sous le thème : "Pour un Internet de confiance - Réguler les plateformes, numériques pour l'information comme bien public " s'est ouverte ce mercredi matin siège de l'UNESCO à Paris. Elle regroupe une large participation des responsables des organes de contrôle des médias, des organismes gouvernementaux et internationaux, des représentants des plateformes numériques, des institutions universitaires et communautaires.



Vue partielle des participants. Au premier plan et assis côte à côte, les Présidents Babacar DIAGNE du CNRA Sénégal et Dr El Hussein Ould MEDDOU de la HAPA Mauritanie.

La conférence internationale vise à définir des lignes directrices pour les plateformes de médias numériques, à adapter les mécanismes des organes de contrôle des médias aux évolutions du domaine numérique, à soutenir la liberté d'expression et à garantir la fourniture de contenus numériques de qualité et crédibles. La conférence qui a eu lieu du 21 au 23 février 2023, a abouti à l'élaboration de lignes directrices pour les plateformes numériques qui

seront présentées aux organismes de réglementation, aux gouvernements, aux législateurs et aux entreprises privées. La Mauritanie a participé à la conférence avec la présence du Président de l'Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel, M. EL-HUSSEIN Ould Meddou. Au cours de la conférence Ould Meddou a fait une présentation sur la réforme des médias en Mauritanie et l'amélioration qu'elle a apportée aux approches juridiques et professionnelles dans le domaine et la réforme dans les médias



Vue partielle des participants numériques après l'élargissement et le renforcement des attributions de la HAPA.

**SY MAMOUDOU,**  
Point Focal RIARC

HAMA/TCHAD

## COMMUNIQUE DE PRESSE HAMA



REPUBLIQUE DU TCHAD  
 جمهورية تشاد  
 UNITE - TRAVAIL - PROGRES  
 وحدة عمل تقدم

HAUTE AUTORITE DES MEDIA ET DE L'AUDIOVISUEL  
 السلطة العليا للإعلام والسمعي البصري  
 AUTORITE - ADMINISTRATIVE - INDEPENDANTE  
 سلطة إدارية مستقلة

**COMMUNIQUE OFFICIEL****N°003/HAMA/SG/2023**

La Haute Autorité des Media et de l'Audiovisuel (HAMA) se félicite de l'adoption, le jeudi 23 février 2023, à Paris (France), par les Réseaux continentaux et internationaux des Instances de régulation de la Communication, d'une Déclaration commune « **pour un Internet de confiance** », à l'occasion de la Conférence mondiale de l'UNESCO.

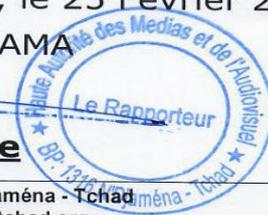
La HAMA exprime ainsi son soutien aux dirigeants des Réseaux des Instances de régulation signataires de cette Déclaration pour l'atteinte de cet objectif crucial. Elle réitère, pour sa part, son engagement à œuvrer, dans le cadre de ses propres missions et attributions ainsi qu'au sein des Instances internationales et africaines dont elle est membre pour que l'Internet redevienne un espace de confiance et de promotion des libertés et des droits humains.

La Haute Autorité des Media et de l'Audiovisuel apprécie la thématique tout à fait factuelle de la Conférence de l'UNESCO, qui intervient quelques semaines après le colloque international sur les enjeux de la réglementation des contenus en ligne, tenu du 12 au 13 Février 2023, à Niamey (Niger), et le lendemain du forum contre la désinformation, qui a réuni, à N'djaména, des responsables de medias et des utilisateurs de plateformes numériques.

En effet, la HAMA est membre de deux des Réseaux des Instances de régulation de la communication signataires de cette Déclaration de Paris « **pour un Internet de confiance** », à savoir le Réseau Francophone des Régulateurs des Media (REFRAM) et le Réseau des Instances Africaines des Régulateurs de la Communication (RIARC).

N'Djaména, le 25 Février 2023

Le Rapporteur Adjoint de la HAMA


  
**NGARMAGUE Jean-Pierre**


Téléphones : (+235) 22 52 52 65 / 22 52 31 51. BP: 1316 N'Djaména - Tchad  
 E-mail : [contact@hamatchad.org](mailto:contact@hamatchad.org) Site Web : [www.hamatchad.org](http://www.hamatchad.org)

CSC/BURKINA FASO

HALTE SUR LE NOUVEAU PRESIDENT DU CSC

ABDOULAZIZE BAMOGO :

OPTIMISME, ENGAGEMENT ET RESPONSABILITE PARTAGEE !

*Nommé par décret le 06 décembre 2022, c'est le vendredi 23 décembre 2022 que M. Abdoulazize BAMOGO a pris officiellement fonction à la tête du Conseil supérieur de la communication (CSC), en présence du Chef du Gouvernement burkinabè et de nombreuses autres autorités administratives et politiques du pays. Il succède ainsi à Maître Mathias Tankoano après des péripéties ayant conduit l'instance de régulation de la communication dans une situation de crise en mai 2022. Fort heureusement, l'intervention salutaire des plus hautes autorités actuelles de la Transition a permis de remettre en selle le CSC.*



**C**onseiller en communication de profession, Abdoulazize BAMOGO est également Coach Formateur certifié. Il

est diplômé du département « Communication et Journalisme » de l'Université de Ouagadougou. Il a fait ses premiers pas dans des médias audiovisuels en qualité de Journaliste-rédacteur pour opter définitivement

pour la communication après avoir gravi les échelons. Il a été rédacteur en chef puis Directeur Général d'une radio, ancien membre de l'Association des Journalistes du Burkina, dont il a été le Secrétaire à l'information entre

# 40 || PORTRAIT

2000 et 2010 et Chef d'entreprises de publicité et de formation. Il a présidé également aux destinées de l'association professionnelle « Publicitaires Associés ».

C'est au titre de la composante « associations professionnelles représentatives des médias », notamment du secteur de la publicité, qu'il a fait son entrée en 2018 dans le Collège des Conseillers du Conseil supérieur de la communication. Investi de la confiance des huit autres de ses pairs issus des trois autres composantes, il se voit confier la Vice-présidence de l'institution dès l'entame du mandat, poste qu'il a occupé jusqu'en mai 2022.

« Nous reprenons fonction dans un contexte national marqué par les exigences d'une Transition qui va conduire notre pays au retour à une vie institutionnelle normale, sans oublier le combat pour la reconquête de notre territoire national. Nous prenons la pleine mesure de l'urgence et du rôle que doit jouer le CSC, non seulement dans la préservation de la paix et du climat social, mais aussi dans les échéances électorales à venir », a-t-il souligné lors de sa prise de fonction.

M. Abdoulazize BAMOGO s'est engagé à relever sous son mandat deux défis majeurs : mettre la responsabilité sociale au cœur de l'activité des médias burkinabè et développer une presse professionnelle, forte, capable de contrebalancer les opérations de désinformation et les discours de haine sur les plateformes numériques.

Pour ce faire, il a engagé tout le Collège des Conseillers et l'ensemble des travailleurs de l'institution à



être « FOORT ENSEMBLE ». Il exhorte ainsi toute son équipe à travailler dans un esprit de grande Fraternité, avec un Optimisme inébranlable, en s'appuyant sur une Organisation solide dans laquelle tous sont Responsables ensemble et exploitent de façon optimale les Technologies numériques.

Pour le Président Abdoulazize BAMOGO, la responsabilité sociale des médias est un impératif qu'impose le contexte de fragilité politique et de défi sécuritaire du

pays. Convaincu que les professionnels des médias ont la meilleure posture à adapter face à cette situation, il a également engagé les journalistes et les communicateurs à mettre leur responsabilité sociale au cœur de leurs pratiques quotidiennes pour un Burkina Faso de paix, de sécurité et de cohésion sociale.

IMC/SIERRA LEONE

**DR. VICTOR MASSAQUOI,**  
 PRÉSIDENT DE LA COMMISSION INDÉPENDANTE  
 DES MÉDIAS (IMC) DE SIERRA LEONE OPTIMISME,  
 ENGAGEMENT ET RESPONSABILITE PARTAGEE !



Dr Victor MASSAQUOI, Président de l'IMC Sierra Leone

**A** l'IMC, en seulement 14 mois, il a pu travailler avec ses collègues et son personnel pour :

- représenter l'IMC en tant que membre de la commission spéciale d'enquête

- vulgariser les principales dispositions de la nouvelle loi IMC de 2020
- améliorer les conditions de service du personnel
- améliorer les normes

*Les 34 dernières années dans la vie professionnelle publique et privée du Dr Victor MASSAQUOI pourraient tout simplement être qualifiées d'exceptionnelles. Des récompenses organisationnelles et communautaires aux réalisations religieuses, académiques et médiatiques, la liste est apparemment interminable. Il a une liste impressionnante de réalisations de ses services rendus à l'État et de sa vie privée: représentation à l'étranger, pratique des médias, entreprise privée et milieu universitaire, association caritative/ONG et Église.*

journalistiques, tout en collaborant avec SLAJ

- travailler avec le Parlement pour produire deux règlements sur les médias (lignes directrices pour le reportage des élections et code de pratique des médias) afin de faciliter le travail des professionnels des médias

- améliorer l'enregistrement et la licence de la maison des médias, instituer des systèmes de surveillance, développer les

# 42 | PORTRAIT

capacités du personnel et des professionnels des médias et mobiliser des ressources pour la durabilité.

Dans le milieu universitaire (au Ministère de l'Enseignement Supérieur Technique et à NJALA), tout en agissant comme Directeur des Formations Courtes et Responsable des Relations Publiques, le Dr Victor MASSAQUOI a pu mobiliser plus de 500 millions de Leones pour l'Université de Njala . Il a écrit un livre, des chapitres de livre, des articles académiques, enseigné des cours de premier cycle, de maîtrise et de doctorat à Njala, FBC, Civil Service Training College, Capital University aux États-Unis. L'actuel président de l'IMC de la Sierra Leone a également produit des rapports techniques. En tant que directeur de l'EFTP au ministère de l'Enseignement technique et supérieur, il a largement contribué à la récente analyse du secteur de l'éducation et au plan sectoriel de l'éducation. Il a contribué à la révision de la loi sur les universités de 2021.

Dans le secteur des ONG et de l'Eglise, en tant que Directeur Pays (pour deux ONG) ou Directeur Exécutif (2 ONG), le Dr Victor MASSAQUOI a travaillé pour assister les nécessiteux et les pauvres avec une transformation physique marquée à travers le pays ; il a rétabli le Centre de croissance à Binkolo, au nord de la Sierra Leone, aidant plus de 1000 jeunes à travers l'introduction de

la chaîne de valeur du manioc pour la subsistance. Il a transformé la vie de nombreux jeunes à Makeni,

PPASL, SL YMCA. Il a été membre du conseil d'administration ou président de plusieurs



Bo, Kenema, Moyamba grâce à une formation professionnelle technique, des compétences de vie, un coaching en affaires et une prise de parole en public. Le Dr Victor MASSAQUOI est un membre actif et généreux de nombreuses organisations bénévoles au cours des 20 dernières années, notamment SL Red Cross, SL

organisations à Freetown et dans les provinces, et a énormément contribué à l'Église Méthodiste Unie dans ses nombreux postes de chef laïc de conférence, président de nombreux comités et plus encore. Le Dr MASSAQUOI a participé à plus de 50 conférences internationales, ateliers, séminaires...

IMC/SIERRA LEONE

**DR. VICTOR MASSAQUOI,**  
**CHAIRMAN OF THE INDEPENDENT MEDIA**  
**COMMISSION (IMC) OF SIERRA LEONE**

*The last 34 years in the public and private professional life of Dr. Victor MASSAQUOI could simply be described as outstanding. From winning organizational and community awards to religious, academic and media accomplishments, the list is seemingly endless. He has a stunning list of accomplishments as a results of his services to the State and his private life: Overseas Representation, Media Practice, Private Business, and Academia, Charity/NGO and the Church.*

At the IMC, in just 14 months, he was able to work with his colleagues and staff to:

- represent the IMC as a member of the Special Investigative Committee
- popularize key provisions of the new IMC Act of 2020
- improve conditions of services for staff
- improve journalistic standards, while collaborating with SLAJ
- work with Parliament to produce two media regulations (Elections Reporting Guidelines and Media Code of Practice) to facilitate the work of media practitioners
- improve registration and license of media house, institute monitoring systems, develop capacities of staff



Dr Victor MASSAQUOI, Président de l'IMC Sierra Leone

and media practitioners and mobilize resources for sustainability .

In academia (at the Ministry Technical Higher Education

and NJALA), while acting as Director of Short Courses and Head of Public Relations, Dr. Victor MASSAQUOI was able to mobilized over 500 million Leones for Njala



MASSAQUOI worked to assist the needy and the poor with marked physical transformation across the country; he re-established the Growth Center in Binkolo, North of Sierra Leone, assisting over 1000 young people through the introduction of Cassava Value Chain for livelihoods sustenance. He transformed the lives of many young people in Makeni, Bo, Kenema, Moyamba through technical vocational skills training, life skills, business coaching and public speaking. Dr. Victor MASSAQUOI is an active and giving member of many voluntary organizations in the last 20 years, not least SL Red Cross, SL PPASL, SL YMCA. He has been a board member or chairman for several organizations in Freetown and the provinces, and has contributed immensely to the United Methodist Church in his several positions Conference Lay Leader, Chairman of many committees and more. Dr. MASSAQUOI has participated in over 50 international conferences, workshops, seminars ...

University. He has written a book, book chapters, academic articles, taught undergraduate, master's and PhDs courses at Njala, FBC, Civil Service Training College, Capital University in the USA. The current President of the Sierra Leone IMC, has also produced technical reports. As Director of TVET in the Ministry of Technical

and Higher Education, he contributed bigly to the recent Education Sector Analysis and Education Sector Plan. He contributed to the review of the University Act of 2021.

In the NGO sector and the Church, as Country Director (for two NGOs) or Executive Director (2 NGOs), Dr. Victor